



ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN

Centre Technique de la Forêt Communale

BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN

Tél. : (00237) 677 75 79 93 E-Mail : ctfccameroun@yahoo.com

Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

Facebook : <https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>

YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UCj5Us8C2u6nLJ0ijb9dVnMQ>

RAPPORT NARRATIF INTERMÉDIAIRE



Du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2020

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES ANNEXES.....	3
LISTE DES ACRONYMES.....	4
1. Description.....	5
2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action et des résultats.....	6
2.1. Résumé de l'Action.....	6
2.2. Résultats et activités.....	6
2.3. Matrice de cadre logique à jour.....	37
2.4. Matrice des activités.....	43
2.5. Plan d'Action à jour concernant les futures activités du projet.(Juillet à Décembre 2019).....	47
3. Bénéficiaires/entités affiliées, stagiaires et autre coopération.....	54
3.1. Evaluation des relations entre les bénéficiaires/entités affiliées du présent contrat de subvention et informations spécifiques concernant chaque bénéficiaire/entité affiliée :.....	54
3.2. Evaluation des relations entre l'ACFCAM/CTFC et les autorités publiques et leur influence sur l'Action :.....	54
3.3. Description des relations entre l'ACFCAM/CTFC avec toute autre organisation intervenant dans la mise en œuvre de l'Action :.....	54
3.4. Description des liens et des synergies développés avec d'autres Actions :.....	55
3.5. Antécédents des subventions de l'UE ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible :.....	55
3.6. Précédents stages dans le cadre des subventions de l'UE :.....	55
4. Visibilité.....	55

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sites reboisés dans les Communes de la zone de savane sèche.....	8
Tableau 2: Synthèse des résultats directs 1.1	10
Tableau 3 : Délimitation et matérialisation des superficies en cours de reboisement par Commune bénéficiaire de la zone de savane sèche	16
Tableau 4 : Acquisition des plants et création/entretien des pépinières dans les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche	16
Tableau 5 : Superficies préparées et en cours de mise en terre dans les Communes de la zone de savane sèche	17
Tableau 6 : Synthèse des résultats directs 2.1	18
Tableau 7: Sites de reboisement identifiés dans les Communes de la zone de transition	21
Tableau 8 : Délimitation et matérialisation des superficies en cours de reboisement par Commune bénéficiaire de la zone de transition	22
Tableau 9 : Acquisition des plants et création/entretien des pépinières dans les Communes bénéficiaires de la zone de transition.....	22
Tableau 10 : Superficies préparées et mises en terre dans les Communes de la zone de transition.....	23
Tableau 11 : Synthèse des résultats directs 3.1	24

LISTE DES ANNEXES

Annexe : Quelques images de terrain.....	57
--	----

LISTE DES ACRONYMES

ACFCAM	Association des Commune Forestières du Cameroun
AED	Association pour l'Education et le Développement
AFCOM	African Commodities S.A
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au développement Forestier
APAF	Association des Producteurs d'Anacardes et des Fruitières de NdiKiniméki
APV/FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"
BM	Banque Mondiale
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
C2D	Contrat Désendettement et Développement
CFC	Cellule de Foresterie Communale
CPCFC	Chef de Poste de Contrôle Forestier et de Chasse
CPF	Comités Paysans-Forêt
CSI	Centre de Santé Intégré
CTFC	Centre Technique de la Forêt Communale
DAO	Dossier d'Appels d'Offres
FC	Forêt Communale
FED	Fonds Européen de Développement
FNCoFor	Fédération Nationale des Communes Forestières de France
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
Ha	Hectare
IOV	Indicateur Objectivement vérifiable
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
Km	Kilomètre
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MoU	Mémoire d'entente
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAMFOR	Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier
PCD	Plan Communal de Développement
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PPP	Partenariat Public - Privé
PROCIVIS	Programme d'appui à la Citoyenneté Active
ProFE	Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural, volets Forêt Environnement)
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
SDE	Service Déconcentré de l'Etat
SVF	Système de Vérification et de suivi de la grille de légalité FLEGT
TdR	Termes de Référence
UdM	Université des Montagnes
UE	Union Européenne
ZSS	Zone de savane Sèche
ZT	Zone de Transition

1. Description

- 1.1. Nom du coordonnateur du contrat de subvention:** OBIEGNI Thomas Dupont.
- 1.2. Nom et fonction de la personne de contact:** KEMAJOU Bodelaire – Directeur du CTFC.
- 1.3. Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'entité/des entités affiliée(s) de l'Action:**

Nom du bénéficiaire de l'Action: Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM).

Nom de l'entité affiliée de l'Action : Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

- 1.4. Intitulé de l'Action:** « Reboisement 1400 » : reboisement de 1400 hectares dans les Communes des zones de savane et de transition.
- 1.5. Numéro du contrat** : N° CRIS : 2018/400-359.
- 1.6. Date de début et date de fin de la période de référence** : Du 20/12/2018 au 20/12/2022.
- 1.7. Pays ou région(s) cible(s):**République du Cameroun.
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹(si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes):**

Les dix-huit (18) bénéficiaires finaux de cette activité sont : les onze (11) Communes éligibles de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua, Mora, Koussériet les sept (07) Communes éligibles de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

Les groupes cibles du projet sont les populations locales de ces Communes précitées.

- 1.9. Pays dans lequel/lesquels les activités se déroulent (si différent(s) du point 1.7):**République du Cameroun, dans dix-huit (18) Communes bénéficiaires réparties dans sept (07) Régions ainsi qu'il suit :

Région de l'Adamaoua : Commune de Nyambaka ;

Région du Centre : Communes de Ndikiniméki et de Yoko ;

Région de l'Est : Commune de Dimako ;

Région de l'Extrême-Nord : Communes de Guémé, Kaélé, Koza, Mogodé, Mokolo, Yagoua, Waza, Mora et Kousséri ;

Région du Nord : Communes de Lagdo et de Pitoa ;

Région du Nord-Ouest : Commune de Tubah ;

Région de l'Ouest : Communes de Bangangté et de Tonga.

¹ Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lequel(le)s le projet aura un effet direct et positif au niveau de son objectif, et les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur dans son ensemble.

2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action et des résultats

2.1. Résumé de l'Action

Le projet de reboisement de 1400 hectares de plantations dans les Communes de zones de savane sèche et de transition écologique prévu dans la convention de financement PAMFOR s'articule autour de l'APV/FLEGT. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Communes, le développement de 1400 hectares de plantation en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les Communes bénéficiaires des zones de savane sèche (1000 ha) et de transition écologique (400 ha), et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

L'Action a engendré des effets positifs au cours de ce premier semestre 2020. Plusieurs opérations de reboisement ont été engagées pour préparer la campagne sylvicole de 2020 en cours. Par ailleurs, l'Action a permis aux Communes bénéficiaires de sauver certains sites confrontés aux effets du COVID, offrant le moins de risques à travers des regarnis, des entretiens, des arrosages et la sécurisation, les plantations initiées par les Communes en 2019 (**436 ha au total**, sur **846,76 ha** plantées en 2019 en zone de savane sèche et **167ha au total**, sur **276,5 ha** plantées en 2019 en zone de transition).

Au cours de ce premier semestre 2020, la plupart des Communes a mis en place des pépinières, acquis des plants et démarré les opérations de piquetage, trouaison et de mise en terre sur des nouveaux espaces. Les équipes techniques communales sont à pieds d'œuvre pour assurer la réussite du Projet, avec l'accompagnement du CTFC, des Agents des services déconcentrés de l'Etat et particulièrement, ceux du MINFOF et du MINEPDED, des Chefs traditionnels et des Chefs d'établissements scolaires et sanitaires publics. A ce jour, environ **1 685,2 ha au total**, dont **1 401,2 ha** et 2,05 km de plantation d'alignement servant de matérialisation des infrastructures en zone de savane et **284 ha** et l'équivalent de 60 ha de plantation d'alignement en zone de transition sont en cours de plantation sur des espaces dégradés nouvellement identifiés. Les superficies des nouveaux espaces en cours de reboisement viendront compléter et renforcer celles de 2019 dans le cadre de la convention de financement ACFCAM/UE.

Plus de **3 000 emplois saisonniers** ont été créés et près de **164 952,16 € (108 201 522 Francs CFA)** de subventions virés dans les comptes des Communes pour conduire les diverses phases d'activités de reboisement. Ces emplois et ces ressources financières ont contribué à augmenter les revenus des populations riveraines, tout en renforçant les capacités budgétaires et d'intervention des Communes bénéficiaires dans la maîtrise d'ouvrage des projets forestiers.

D'autre part, l'ACFCAM/CTFC a encouragé les Communes bénéficiaires à promouvoir des partenariats avec des opérateurs privés afin d'aller même au-delà des objectifs attendus en termes d'hectares et de garantir une meilleure sécurisation des espaces plantés dans ces diverses Communes cibles.

Au regard des actions engagées et des résultats obtenus au cours de ce premier semestre, on peut affirmer avec assurance que les objectifs en termes de couverts forestiers plantés et leurs effets positifs à court terme sur les changements climatiques et sur la protection des terres contre les dégradations, seront assurées.

2.2. Résultats et activités

A. RÉSULTATS

Les résultats obtenus jusqu'à présent sont assez satisfaisants et motivent de plus en plus, d'autres partenaires d'appui au développement à s'intéresser aux Communes cibles.

Dans le contexte sanitaire actuel marqué par la pandémie du Covid-19, l'Action à travers l'ACFCAM/CTFC a contribué à rehausser le moral des populations locales, qui sont restées mobilisées sur le terrain malgré quelques abandons de sites et ont dû déployer des efforts supplémentaires pour obtenir les produits attendus du projet.

Les effets et l'impact de l'Action sont visibles sur le terrain, à travers les résultats obtenus suivants :

- le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux. Car, plus de deux (02) responsables communaux ont été formés dans chaque Commune bénéficiaire des zones d'intervention de l'Action ;
- sur les 1000 hectares de plantations forestières à créer dans le Nord et l'Extrême-Nord (zone de savane sèche), **846,76 ha** plantés en 2019 ; **51,53%** soit 436 ha ont été sauvées au 1^{er} semestre 2020 et **1 401,2 ha de nouvelles plantations** en cours de réalisation. Dans l'ensemble, le taux de survie cumulés des plants mis en terre dans les sites reboisés en 2019 et 2020 est évalué au 1^{er} semestre 2020 à près de 80%. Leur taux minimum de réussite sera évalué au bout de 4 ans. Mais d'ores et déjà le fait de relever les superficies au-delà des indicateurs attendus du projet nous permet de minimiser l'impact des pertes par rapport aux superficies attendues dans le document de projet.
- sur les 400 ha de plantations forestières à créer sur les sites dégradés dans les zones de transition, **276,5 ha** plantés en 2019 ont été regarnis sur certains espaces dégradés et **284 ha** en cours de plantation. Dans l'ensemble, le taux de survie des plants mise en terre dans les sites reboisés est évalué au 1^{er} semestre 2020, à plus de 70%. Leur taux minimum de réussite sera évalué au bout de 4 ans. Mais d'ores et déjà le fait de relever les superficies au-delà des indicateurs attendus du projet nous permet de minimiser l'impact des pertes par rapport aux superficies attendues dans le document de projet.
- En ce qui concerne la traçabilité et la légalité du bois, l'ACFCAM/CTFC a accompagné près d'une dizaine de Communes bénéficiaires des Régions du Grand Nord (Mogodé, Mokolo, Yagoua et Koza), du Centre (Ndikiniméki et Yoko) et de l'Est (Dimako) dans le montage et le dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED. En cas de sélection, le financement de la GIZ permettra de développer l'intercommunalité entre les Communes du Grand Nord et les Communes forestières de l'Est pour l'approvisionnement et la commercialisation du charbon des rebuts de scierie ;
- A ce jour, nous pouvons estimer que les organes de gestion de l'Action et les Communes bénéficiaires collaborent efficacement et qu'au moins 80% des clauses contractuelles conformément au cadre logique, sont exécutées conformément aux procédures du projet ;
- Un accent particulier a été mis sur les aspects de communication et de visibilité de l'Action auprès du grand public, à travers certaines plateformes (réseaux sociaux, site web, Albums, Vidéo);
- Les questions transversales sont systématiquement intégrées dans toutes les activités menées dans et par les Communes cibles dans le cadre de l'Action. Des campagnes de sensibilisation de lutte contre le VIH/SIDA, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'intégration des femmes et des minorités dans les opérations de reboisement (nettoyage/défrichage, piquetage, trouaison, de mise en terre, regarnis, arrosage et sécurisation) et de la viabilité environnementale sont appréhendées avec un grand intérêt ;
- Plusieurs missions de suivi-évaluation des activités de terrain, ont été effectuées dans les deux zones d'intervention de l'Action et des rapports élaborés.

En référence au cadre logique, voici le niveau de résultats sur la base de la valeur actuelle correspondante des indicateurs, ainsi que toutes les activités connexes exécutées pendant ce premier semestre 2020 :

Résultat attendu 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux. IOV : Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême nord d'ici 2018.

□ En ce qui concerne la formalisation des partenariats avec les Communes :

Parmi les Communes présélectionnées, l'ACFCAM a signé entre décembre 2018 et février 2019, des mémorandums d'entente (MoU) avec dix-huit (18) Communes cibles, dont onze (11) Communes de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua, Mora, Kousséri sept (07) Communes de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

L'Action continue d'accompagner la Commune de Lagdo dans la mise en œuvre du contrat de partenariat signé avec son partenaire investisseur privé nommé « African Commodities S.A » pour le développement des plantations d'anacardiens dans le cadre du projet « Reboisement 1400 ».

Par ailleurs, le CTFC a accompagné une association communale d'une dizaine d'opérateurs privés (17), dénommée Association des producteurs d'Anacardes et des fruitiers (APAF-Ndiki), dans le processus de légalisation. Cette dernière collabore avec la Commune de Ndikiniméki pour le développement des plantations d'anacardes et d'autres arbres fruitiers.

Il faut aussi noter l'élaboration des documents et l'accompagnement au processus de formalisation d'un Syndicat intercommunal à vocation forestière pour la gestion de la réserve forestière Bapou/Bana/Bangangté « SYNCOREF 3B ».

Aussi, l'ACFCAM/CTFC appuie la Commune de Bangangté dans le processus de formalisation de son partenariat avec le groupe Eneo Cameroon S.A pour la gestion durable et la restauration de la réserve intercommunale de Baloumgou.

Nous pouvons aussi relever la signature d'un contrat de partenariat entre l'ACFCAM et l'AED/UdM à travers la Mairie de Bangangté pour la promotion des activités du projet reboisement 1400 à effectuer dans la Commune de Bangangté et le site dégradé de Banekane au sein de l'UdM.

Le projet « Reboisement 1400 » a organisé au niveau local, dans chaque Commune bénéficiaire, des plateformes de partenariats avec les Chefs de certains établissements scolaires et les chefs de certains centres de santé, pour appuyer les Communes dans le cadre de leurs activités de reboisement, afin de développer des synergies et d'accompagner les Communes sur la durée.

Enfin, des plateformes de partenariats locaux pour le reboisement ont été initiées et encouragées. Des responsables communaux en charge du suivi des activités de reboisement, les pépiniéristes locaux et les organisations locales ont reçu des appuis techniques et conseils pratiques sur la gestion des pépinières, le suivi, l'entretien et la sécurisation des plantations. Des formations pratiques de type « Learning by doing » leurs ont aussi été dispensées sur l'itinéraire technique de mise en place d'une pépinière d'anacardier et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles. L'ACFCAM/CTFC a accompagné près d'une dizaine de Communes bénéficiaires des Régions du Grand Nord (Mogodé, Mokolo, Yagoua, Kaélé, Koza et Lagdo), du Centre (Ndikiniméki et Yoko) et de l'Est (Dimako) dans le montage et le dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED. L'objectif étant de rendre opérationnels, les outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois. A ce jour, seules les Communes de Yagoua, kaélé, Mokolo, Lagdo et Yoko ont été présélectionnées pour bénéficier d'un appui technique du Projet Forêt-Environnement de la GIZ conjointement avec le MINFOF et le MINEPDED.

❑ S'agissant de l'état des lieux des sites à reboiser dans les Communes :

Au cours du premier semestre 2020, un état des lieux de tous les sites reboisés en 2019 a été élaboré et consigné dans les rapports de mission et d'exécution de l'Action. L'Action a également proposé pour chaque Commune cible, des schémas appropriés de plantation, de satisfaction des besoins en eau et de sécurisation des parcelles.

Tableau 1 : Sites reboisés dans les Communes de la zone de savane sèche

Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche	Sites en cours de reboisement Année sylvicole 2020	Regarnis 2020 des plantations de 2019	Superficies envisagées
Mokolo	Reboisement des espaces dégradés dans les localités de Boula, Mamssour (site du projet « Opération Sahel Vert » créée en 2017 par le MINEPDED) et Mokong	36 ha	200 ha
Mogodé	Regarnis et matérialisation des limites à travers les plantations d'alignement sur une distance de 6 km des Centres de Santé Intégré de : Mbougarou (822 m, River Sirakouti 1,44 km), (E.P : Gelda 792 m, Oudava 743 m, Djagoma 883 m), Lycée de Rhumzu 2,05 km) ;	8 ha	20,5 ha et 2,05 km de plantation d'alignement servant de matérialisation des infrastructures.

	Regarnis dans les trouées dégradées de la Réserve forestière de Mogodé : 2ha ; Reboisement des espaces dégradés sur les mêmes sites (Centre de Santé Intégré de : Rhumsiki ; 0,4 ha, Mbougarou 1 ha, River Sirakouti ; 3 ha, (E.P : Gelda 1,5 ha, Oudava 1,5 ha, Djagoma 1,5 ha, Lycée de Rhumzu 10 ha).		
Koza	Reboisement dans la localité de Koza centre	10 ha	62,7 ha
Waza	Reboisement des espaces dégradés dans la localité de Waza, limitrophes avec le Parc National	42 ha	50 ha
Guémé	Reboisement des espaces dégradés dans la localité de Guemere pour dont 45ha d'Anacardium et 38 ha de plants forestiers	0 ha	83 ha
Yagoua	Reboisement des espaces dégradés dans le site Sahel Vert de Tcherféké	12 ha	40 ha
Kaélé	Reboisement des espaces dégradés dans les anciens sites du projet « Opération Sahel Vert » en 2009 dans le village Goussor.	24 ha	43 ha
Pitoea	Reboisement des espaces dégradés dans la localité de Yamadam	6 ha	150 ha
Lagdo	Reboisement de 300 hectares dans des espaces dégradés du massif forestier de Ouro-Doukoudjé dans la localité de Bengui ; Reboisement de 286 hectares de la berge Ouest du lac de Lagdo dans la localité de Boulel Centre ; Reboisement de 100 hectares de la berge Ouest du lac de Lagdo dans la localité de Kontip.	298 ha	686 ha
Kousséri	Reboisement dans les concessions privées dans la localité d'Arkis-Koumboula, dans la Chefferie Traditionnelles de 3 ^{ème} Degré (50) ; Conseillers municipaux (40 ; chaque Conseiller municipal distribuera les plants aux ménages résidents dans la localité concernée) ; Etablissements scolaires (40).	0 ha	16 ha
Mora	Reboisement des espaces dégradés du site Sahel Vert de Doulo	0 ha	50 ha
11 Communes		436	1 401,2 ha

Commentaires :

A cause des risques qui se sont accrus sur certains sites de 2019, les regarnis en 2020 ont été uniquement concentrés sur des espaces plantés en 2019 offrant le moins de risques.

Sur les plantations mises en place en zone de savane sèche en 2019, on a enregistré un taux de réussite actuel de **51,53%** (436 ha x 100 / 846,76 ha = 51,53%). Toutefois, les opérations de regarnis en 2020 qui se mettent en place, ramèneront ce taux à au moins 70%. Par ailleurs, d'ici fin 2020, les superficies mises en terre (hors celles qui restent à regarnir) seront au minimum de 436 ha + 1401,2 ha = **1 837,2 ha + 2,05 km de plantation d'alignement**, soit un pourcentage **184% d'atteinte des objectifs en zone de savane**. Nous évaluerons le taux définitif de survie et de regarnis de ces plantations d'ici la fin du second semestre 2020.

❑ Parlant de l'élaboration de 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2 zones du projet :

Deux Assistants techniques externes ont été commis pour appuyer l'Action auprès de l'équipe du CTFC, pour produire deux études sur la rentabilité de la filière fruitière et anacarde au Cameroun et particulièrement en zones de transition et de savane sèche. A ce jour, la première étude de la faisabilité technique et socio-économique de l'introduction de l'arboriculture fruitière au sein des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la Région de l'Adamaoua (zone de transition) a déjà été élaborée et est en cours de publication. La deuxième étude sur les modèles de rentabilité des plantations dans la zone de savane sèche quant à elle, est en cours de finalisation et sera publiée au second semestre 2020.

❑ Pour ce qui est de la sensibilisation et de la formation des Conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion boisements et leur implication budgétaire

La plupart des Communes cibles ont tenu des réunions d'information et de sensibilisation des populations et parties prenantes locales du projet « Reboisement 1400 ». Les Conseillers municipaux sont suffisamment outillés sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire de leurs Communes respectives dans le cofinancement des activités de l'Action. Il en est par exemple ainsi lors de la participation de l'ACFCAM/CTFC lors du conseil municipal de la Commune de Yoko, où près de trente-cinq (35) personnes, dont 75% d'hommes et 25% de femmes étaient présents.

❑ Concernant la communication sur les activités du projet :

Au cours de ce premier semestre 2020, quelques résultats sur la communication et la visibilité de l'Action ont été obtenus, notamment :

- Les reportages photos et vidéos dans les réseaux sociaux Facebook (<https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>), YouTube (<https://www.youtube.com/channel/UCj5Us8C2u6nJJ0jb9dVnMQ>) et WhatsApp, mettant en valeur les résultats de l'Action dans toutes les Communes cibles ;
- L'animation de la plateforme WhatsApp, regroupant tous les acteurs de la mise en œuvre et du suivi des activités de l'Action ;
- L'administration du site web de l'ACFCAM/CTFC (www.foretcommunale-cameroun.org) ;
- La production et l'implantation des panneaux de signalisation du projet à proximité des sites de reboisement de certaines Communes bénéficiaires (Waza, Nyambaka, Dimako et Yoko) ;
- Enfin, les Communes bénéficiaires ont organisé plusieurs réunions d'information et de sensibilisation lors de leurs opérations de reboisement (mise en place des pépinières, délimitation des sites de reboisement, défrichage, piquetage, trouaison, mise en terre, regarnis des sites reboisés en 2019), identifient elles-mêmes des communautés riveraines et autres parties prenantes locales pour faire la promotion de l'Action et susciter un plus grand intérêt des groupes cibles.

Tableau 2: Synthèse des résultats directs 1.1

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
Zone de savane sèche		
1	Guémé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine légale du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
2	Kaélé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine légale du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
3	Koza	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au montage et au dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED ; ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine légale du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
4	Lagdo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Convention de partenariat et de développement en cours de signature avec AFCOM ; ▪ Signature des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les opérateurs privés ; ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
5	Mogodé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au montage et au dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED ; ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ;

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
6	Mokolo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au montage et au dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED ; ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation ; des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
7	Pitoea	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
8	Waza	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat signé entre la Commune et la Cellule d'Appui au Développement Local (ACADEPI) ; ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
9	Yagoua	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au montage et au dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED ; ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ;

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
10	Mora	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des lieux des sites de reboisement en cours.
11	Kousséri	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat des lieux des sites de reboisement en cours.
Zone de transition écologique		
12	Nyambaka	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature en cours des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les opérateurs privés ; ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
13	Bangangté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui à la mise en place d'un Syndicat intercommunal à vocation forestière pour la gestion de la réserve forestière Bapou/Bana/Bangangté « SYNCOREF 3B » (C'est le CTFC qui a élaboré les statuts, le manuel des procédures et d'autres documents administratifs) ; ▪ Signature d'un contrat de partenariat entre l'ACFCAM et l'AED/UdM à travers la Mairie de Bangangté pour la promotion des activités du projet reboisement 1400 à effectuer dans la Commune de Bangangté et le site dégradé de Banekane au sein de l'UdM ; ▪ Appui au processus de formalisation en cours du partenariat avec le groupe Eneo Cameroon S.A pour la gestion durable et la restauration de la réserve intercommunale de Baloumgou ; ▪ Signature en cours des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les opérateurs privés ; ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
14	Tonga	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature en cours des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les opérateurs privés ;

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
15	Dimako	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au montage et au dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED ; ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
16	Ndikiniméki	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au montage et au dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED ; ▪ Appui à la structuration et au processus de légalisation d'une association communale d'une dizaine d'opérateurs privés (17), dénommée Association des producteurs d'Anacardes et des fruitiers (APAF-Ndiki), dans le processus de légalisation. Cette dernière collabore avec la Commune pour le développement des plantations d'anacardes et d'autres arbres fruitiers ; ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ; ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
17	Yoko	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature en cours des conventions de mise en œuvre, de suivi, d'entretien et de sécurisation des opérations de reboisement entre la Commune et les opérateurs privés ; ▪ Appui au montage et au dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED ;

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacités techniques et opérationnelles de certains responsables communaux, pépiniéristes locaux, agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et organisations locales renforcées sur plusieurs thématiques : les itinéraires techniques sylvicoles, la gestion des boisements et leur implication budgétaire, la mise en place d'un système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois et d'approvisionnement du marché domestique en bois légal ; ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ; ▪ Schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Bénéficiaires et groupes cibles informés et sensibilisés sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action, sur la gestion des boisements et l'implication budgétaire des exécutifs municipaux ; ▪ Mission de suivi-évaluation interne à mi-parcours.
18	Tubah	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités suspendues pour cause de crise sécuritaire dans la zone.

Résultat attendu 2.1 : les 1000 hectares de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans. *IOV : 1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.*

❑ Délimitation et matérialisation des superficies à reboiser :

La délimitation et la matérialisation des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantations forestières. Au cours de premier semestre 2020, toutes les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche ont réalisé cette activité sur des superficies variées.

Tableau 3 : Délimitation et matérialisation des superficies en cours de reboisement par Commune bénéficiaire de la zone de savane sèche

Superficies	Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche											Superficie totale
	Guémé	Kaélé	Koza	Lagdo	Mogodé	Mokolo	Pitoea	Waza	Yagoua	Kousséri	Mora	
Nombre d'hectares en cours de délimitation	En cours de réalisation sur 83 ha	En cours de réalisation sur 40 ha	En cours de réalisation sur 62,7 ha	En cours de réalisation sur 686 ha	En cours de réalisation sur 20,5 ha	En cours de réalisation sur 200 ha	En cours de réalisation sur 150 ha	En cours de réalisation sur 50 ha	En cours de réalisation sur 40 ha	En cours de réalisation sur 16ha	En cours de réalisation sur 50 ha	1 401,2 ha

❑ S'agissant de l'acquisition des plants et la création/entretien des pépinières :

Tableau 4 : Acquisition des plants et création/entretien des pépinières dans les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche

Désignation	Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche											Nombre total
	Guémé	Kaélé	Koza	Lagdo	Mogodé	Mokolo	Pitoea	Waza	Yagoua	Kousséri	Mora	
Dotation des sachets	22 000	0	0	0	0	96 000	40 000	0	0	53 000	30 000	241 000
Plants disponibles en pépinière	13 812 plants forestiers et fruitiers	0	21 825 plants forestiers, agrumes et fruitiers	37 000 fruitiers	0	12 790 plants forestiers et fruitiers + 44 600 semis en pots à la pépinière de centrale et 53 000 semis en pots dans la pépinière de Boula-Guelewe	2800 plants d'Anacardiens	20 000 plants forestiers et fruitiers	3 300 plants forestiers et fruitiers	53 000 plants forestiers et agrumes en cours de croissance	0	217 527
Acquisition des plants	0	18 000 plants forestiers pour plantation en plein	0	15 000 plants d'Anacardiens	17 571 plants forestiers pour brise vent et plantation d'ombrage	0	36 200 plants forestiers, agrumes et fruitiers	0	18 000 plants forestiers pour plantation en plein	0	20 000 plants forestiers pour plantation en plein	124 771

❑ En ce qui concerne la préparation du terrain et la mise en terre des plants :

La mise en terre et les regarnis des plants sont des étapes qui suivent les travaux de préparation des sites (défrichage, piquetage et trouaison). Toutes les Communes bénéficiaires ont, malgré quelques difficultés d'acquisition des plants pour certaines, ont commencé les opérations de mise en terre depuis mi-juin 2020.

Mais avant cela, la plupart des Communes ont, soit produit elles-mêmes, soit acquis des plants (forestiers et fruitiers) et transportés dans les différents sites de reboisement pour y effectuer des opérations de mise en terre.

Tableau 5 : Superficies préparées et en cours de mise en terre dans les Communes de la zone de savane sèche

Superficies	Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche											Superficie totale
	Guémé	Kaélé	Koza	Lagdo	Mogodé	Mokolo	Pitoa	Waza	Yagoua	Kousséri	Mora	
Superficies préparées et en cours de mise en terre en 2020	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 83 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 43 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 62,7 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 686 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 20,5 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 200 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 150 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 50 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 40 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 16ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 50 ha	1401,2 ha

❑ Concernant l'organisation, la gestion de l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations:

Comme l'année dernière, les communautés riveraines des Communes bénéficiaires ont été mobilisées dès le lancement des opérations de reboisement, pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres. Les linéaires de clôture se sont faits dans certaines Communes au même moment que les opérations de piquetage et de trouaison. Grâce au partenariat local entre les Communes bénéficiaires et les opérateurs privés, l'Action a appuyé les opérations de reboisement (défrichage, piquetage, trouaison, mise en terre) effectuées par ces opérateurs privés et intensifiera cette collaboration pour assurer les opérations d'arrosage et de sécurisation des nouvelles et anciennes plantations. Préalablement, l'Action a accompagné les Communes bénéficiaires dans leurs campagnes de sensibilisation des populations locales, animées par des personnes ressources comme les Conseillers municipaux, les sectoriels concernés (MINFOF, MINEPDED, MINATD, MINDDEVEL), des Chefs traditionnels, les Chefs d'établissements scolaires et sanitaires publics et des médias, sur la lutte contre les feux de brousse, la divagation du bétail sur les espaces reboisés et certains aspects transversaux sur la promotion des droits de l'homme, les droits de l'enfant et des minorités, l'égalité entre les hommes et les femmes, la viabilité environnementale, l'implication budgétaire des exécutifs communaux, la lutte contre le VIH/SIDA, la lutte contre la Covid-19, etc.

Les traitements phytosanitaires (insecticides contre les termitières), la fertilisation en engrais pour l'enrichissement des sols des sites reboisés et la conduite des anciennes et nouvelles plantations sont déjà programmés pour le second semestre.

Pour assurer la mise en défend des sites reboisés et la protection des jeunes plants, les Communes cibles ont recruté des gardiens parmi les riverains, afin de lutter contre la transhumance des animaux, la pénétration clandestine des personnes et empêcher le pacage dans les sites reboisés. Elles ont aussi mis en place des pare-feu pour faire face aux feux de brousse. Par ailleurs, elles ont pratiqué le sarclage sur au moins 1m de rayon, afin d'éviter la concurrence herbacée.

En zone de savane sèche, les Communes cibles ont mis en place des branches d'épineux et/ou des briquettes autour pour protéger individuellement les plants mis en terre.

Enfin, adent du bétail, les déjections des chèvres et de moutons, mixées dans l'eau, puis pulvérisées sur les plants, ont été préconisées comme technique aux équipes techniques communales pour empêcher que les jeunes plants ne soient broutés par ces ovins et caprins.

❑ Pour ce qui est de la communication sur les activités de création des plantations forestières en zone de savane :

Les résultats en matière de communication présentés dans la composante 1 sont les mêmes enregistrés pour les activités en zone de savane.

Tableau 6 : Synthèse des résultats directs 2.1

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
Zone de savane sèche		
1	Guémé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ Dotation de 22 000 sachets par l'Action ; ▪ 13 812 plants forestiers et fruitiers disponibles en pépinière ; ▪ Mise en terre en cours sur 83 ha.

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
2	Kaélé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ Acquisition de 18 000 plants forestiers pour plantation en plein ; ▪ Mise en terre en cours sur 40 ha.
3	Koza	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ 21 825 plants forestiers, agrumes et fruitiers disponibles en pépinière ; ▪ Mise en terre en cours sur 62,7 ha.
4	Lagdo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ 37 000 fruitiers (Anacardes) disponibles en pépinière ; ▪ Acquisition de 15 000 plants d'Anacardes pour plantation en plein ; ▪ Mise en terre en cours sur 686 ha.
5	Mogodé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ Acquisition de 17 571 plants forestiers pour brise vent et plantation d'ombrage ; ▪ Mise en terre en cours sur 20,5 ha et 2,05 km de plantation d'alignement servant de matérialisation des infrastructures.
6	Mokolo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ Dotation de 100 000 sachets par l'Action ; ▪ 12 790 plants forestiers et fruitiers + 44 600 semis en pots à la pépinière de centrale et 53 000 semis en pots dans la pépinière de Boula-Guelewe ; ▪ Mise en terre en cours sur 200 ha.
7	Pitua	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ;

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ 2 800 plants d'Anacardiens disponibles en pépinière ; ▪ Acquisition de 36 200 plants forestiers, fruitiers et agrumes pour plantation en plein ; ▪ Mise en terre en cours sur 150 ha.
8	Waza	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ 20 000 plants forestiers et fruitiers disponibles en pépinière ; ▪ Mise en terre en cours sur 50 ha.
9	Yagoua	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ 3 300 plants forestiers et fruitiers disponibles en pépinière ; ▪ Acquisition de 17 600 plants forestiers pour plantation en plein ; ▪ Mise en terre en cours sur 40 ha.
10	Kousséri	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines en cours de sensibilisation sur les activités de l'Action ; ▪ L'identification des sites de reboisement dans les concessions privées est en cours ; ▪ Dotation de 53 000 sachets par l'Action ; ▪ 53 000 plants forestiers et agrumes en cours de croissance en pépinière ; ▪ Plants à distribuer dans 50 Chefferies Traditionnelles de 3^{ème} Degré, à 41 Conseillers municipaux et à 40 Etablissements Secondaires ; ▪ Mise en terre en cours sur 16 ha.
11	Mora	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ Dotation de 30 000 sachets par l'Action ; ▪ Acquisition de 20 200 plants forestiers pour plantation en plein ; ▪ Mise en terre en cours sur 50 ha.

Résultat attendu 3.1 : les 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans. *IOV : 400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées.*

❑ S'agissant de l'état des lieux des sites à reboiser dans les Communes des zones de transition :

Au cours du premier semestre 2020, un état des lieux de tous les sites reboisé en 2019 a été élaboré et consigné dans les rapports de mission et d'exécution de l'Action. L'Action a également proposé pour chaque Commune cible, des schémas appropriés de plantation, de satisfaction des besoins en eau et de sécurisation des parcelles.

Tableau 7: Sites de reboisement identifiés dans les Communes de la zone de transition

Communes bénéficiaires de la zone de transition	Sites en cours de reboisement Année sylvicole 2020	Regarnis 2020 des plantations de 2019	Superficies envisagées
Bangangté	<p>Travaux de nettoyage et de regarnis des plants d'eucalyptus sur 34 ha dans la réserve forestière de Baloungoum en cours. A titre de rappel, les travaux de reboisement effectués sur ce site en 2019, dont sur 20 ha sous fonds ACFCAM/UE et 14 ha avec l'appui de la dotation du MINFOF ;</p> <p>Reboisement en plein des espaces dégradés sur le site du campus de Banekane à l'enceinte de l'Université des montagnes (70 ha).</p> <p>D'autre part, 10 000 plants d'ornement (Calisternome et Filao) au total, dont : 7 000 plants sont en cours de mise en terre pour les plantations d'alignement au centre-ville de Bangangté et 3 000 plants à l'enceinte du site de reboisement de l'UdM. Ce qui représenterait une superficie supplémentaire de 50 ha, si ces plantations se faisaient en plein avec des écartements de 5m x 5m</p>	34 ha	70 ha
Dimako	<p>Regarnis des espaces dégradés dans les établissements et formations sanitaires publiques (lycée Classique (5 ha), lycée Technique (5 ha) et l'hôpital de district (5 ha).</p> <p>Reboisement en plein dans la forêt communale (56 ha).</p>	15 ha	56 ha
Ndikiniméki	<p>Regarnis des 18 ha plantés en 2019 dans les écoles publiques ;</p> <p>Reboisement en plein des espaces dégradés des concessions des opérateurs privés, dans les localités de : Ndoksomb, Ndononoho, Ndikoti, Ndema Aviation, NdemaBougnomong, Village Ndikinimeki, Ndokohok village, Ndokomai, Mafé, Mafé Falaise, Etoundou II, Néfante, Ecole publique, Derrière école, Nomalé, Elond.</p>	18 ha	50 hab
Nyambaka	<p>Regarnis de 54 ha dans les anciennes plantations 2019 (24 ha à MANGOLI Village, 12 ha à MANGOLI 1, 14 ha à SANSOUMI 1 et 04 ha à SANSOUMI) ;</p> <p>Reboisement des espaces dégradés sur 20 ha dans la localité de Mayo-Nangue nouvelle plantation 2020.</p>	54 ha	20 ha
Tonga	<p>Regarnis des 18 ha plantés en 2019 dans les localités de Sangha 1 et de Sangha 2 ;</p> <p>Reboisement en plein des espaces dégradés dans les localités de Ntough-Nseuh 1 et 2 (8 ha) et Bitchoua- Nord (30 ha).</p> <p>D'autre part, 2 000 plants d'ornement (Calisternome et Filao) au total, sont en cours de mise en terre pour les plantations d'alignement au centre-ville de Tonga. Ce qui représenterait une superficie supplémentaire de 10 ha, si ces plantations se faisaient en plein avec des écartements de 5m x 5m</p>	18 ha	38 ha
Yoko	<p>Regarnis de 28 ha dans les anciennes plantations 2019 (5,5 ha village Guervoum, 5,5 ha village Dong, 06 ha village Mbeinmbeing, 06 ha village Mekoissim et 7,5 ha à Yoko -Urbain) ;</p> <p>Reboisement des espaces dégradés sur 50 ha dans les nouvelles plantations 2020 (4,5 ha village Guervoum, 4,5 ha village Dong, 04 ha village Mbeinmbeing, 04 ha village Mekoissim et 33 ha à Yoko - Urbain).</p>	28 ha	50 ha

06 Communes		167 ha	284 ha
Tubah	MoU signée, mais non encore exécutée		50 ha

Commentaires :

A cause des risques qui se sont accrus sur certains sites de 2019, les regarnis en 2020 ont été uniquement concentrés sur des espaces plantés en 2019 offrant le moins de risques. C'est le cas par exemple de certains sites à hauts risques entretenus en 2019 à Tonga comme celui du Projet Ville de Paris de Tonga dont les travaux ont été suspendus à cause des risques d'incendies très élevés.

Sur les plantations mis en place en zone de transition en 2019, on a enregistré un taux de réussite actuel de **60,4%** (167 ha x 100 / 276,5 ha = 60,4%). Toutefois Les opérations de regarnis en 2020 qui se mettent en place, ramèneront ce taux à au moins 70%. Par ailleurs, d'ici fin 2020, les superficies mis en terre (hors celles qui restent à regarnir) seront au minimum de 167 ha + 284 ha = 451 ha, soit un pourcentage **112,75% d'atteinte des objectifs en zone de transition**. Car, des plantations d'alignement supplémentaires sont en cours de mise en terre sur l'équivalent d'environ 50 ha (5m x 5m) au centre-ville de Bangangté et 10 ha au centre-ville de Tonga(5m x 5m). Nous évaluerons le taux définitif de survie et de regarnis de ces plantations d'ici la fin du second semestre 2020.

Parlant de la délimitation et de la matérialisation des superficies à reboiser :

La délimitation et la matérialisation des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantions forestières. Au cours de premier semestre 2020, toutes les Communes bénéficiaires de la zone de transition ont réalisé cette activité sur des superficies variées.

Tableau 8 : Délimitation et matérialisation des superficies en cours de reboisement par Commune bénéficiaire de la zone de transition

Superficies	Communes bénéficiaires de la zone de transition écologique						Superficie totale
	Bangangté	Dimako	Ndikiniméki	Nyambaka	Tonga	Yoko	
Nombre d'hectares en cours de délimitation	En cours de réalisation sur 70 ha en un tenant et 50 ha de plantation d'alignement	En cours de réalisation sur 56 ha	En cours de réalisation sur 50 ha	En cours de réalisation sur 20 ha	En cours de réalisation sur 38 ha en plusieurs tenants et 10 ha de plantation d'alignement	En cours de réalisation sur 50 ha	284 ha et 60 ha de plantations d'alignement

En ce qui concerne l'acquisition des plants et la création/entretien des pépinières :

Tableau 9 : Acquisition des plants et création/entretien des pépinières dans les Communes bénéficiaires de la zone de transition

Désignation	Communes bénéficiaires de la zone de transition écologique						Nombre total
	Bangangté	Dimako	Ndikiniméki	Nyambaka	Tonga	Yoko	
Dotation des sachets	38 000 sachets plastic noirs à l'UdM	0	0	0	0	0	38 000
Plants disponibles en pépinière	15 000 plants d'Eucalyptus dans la pépinière municipale matures en cours d'utilisation pour le regarni dans la réserve forestière de Balougoum ; 1 000 plants de Kalysternom matures et disponibles dans la pépinière de l'UdM ;	15 000 plants fruitiers, forestiers et agro-forestiers	20 000 plants fruitiers, forestiers et agro-forestiers	2 500 plants de manguier matures restants, donnés par la GIZ depuis 2018	16 100 plants fruitiers et forestiers	5 000 plants d'anacarde en cours de production à Yoko-Urbain	78 200

	2 000 arbres fruitiers et agrumes, 400 plants mellifères, 1 200 plants de bananiers/plantains, quelques plants ornementaux et essences non ligneuses en cours de production dans la pépinière de l'UdM.						
Acquisition des plants	34 000 plants d'Eucalyptus acquis sous fonds de la Commune, utilisés pour la restauration des parcelles de la réserve forestière de Baloumgou dévastées en février 2020 par les feux de brousse ; Dotation par l'Action à l'UdM de 100 kg de graines d'anacarde pour produire 38 000 plants et de 4 200 plants au total à l'UdM dont : 3 000 plants d'ornement (Clisternom et Filao) et 1 200 plants fruitiers greffés (avocatiers, citronniers, manguiers et orangers) et de 7 000 plants d'ornement à la Mairie de Bangangté.	0	Dotation de 500 plants d'anacarde par la Mairie de Tonga	Dotation par l'Action de 2 000 plants d'ornement (Clisternom et Filao) et 1 000 plants fruitiers greffés (avocatiers et citronniers) à la Mairie de Tonga	Dotation de 500 plants fruitiers par la Mairie de Ndikiniméki	0	87 200

❑ S'agissant de la préparation du terrain et la mise en terre des plants / Réalisation des plantations

La mise en terre et les regarnis des plants sont des étapes qui suivent les travaux de préparation des sites (défrichage, piquetage et trouaison). Toutes les Communes bénéficiaires ont, malgré quelques difficultés d'acquisition des plants pour certaines, ont commencé les opérations de mise en terre depuis mi-juin 2020.

Mais avant cela, la plupart des Communes ont, soit produit elles-mêmes, soit acquis des plants (forestiers et fruitiers) et transportés dans les différents sites de reboisement pour y effectuer des opérations de mise en terre.

Tableau 10 : Superficies préparées et mises en terre dans les Communes de la zone de transition

	Communes bénéficiaires de la zone de transition écologique						Superficie totale
	Bangangté	Dimako	Ndikiniméki	Nyambaka	Tonga	Yoko	
Superficies préparées et en cours de mise en terre en 2020	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 70 ha + 50 ha de plantation d'alignement	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 56 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 50 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 20 ha	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 38 ha + 10 ha de plantation d'alignement	Les opérations de préparation des sites ont été effectuées suivant le calendrier sylvicole. Mise en terre en cours de réalisation sur 50 ha	284 ha

❑ Concernant l'organisation, la gestion de l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations :

Dès le lancement des opérations de reboisement, les communautés riveraines des Communes bénéficiaires ont été mobilisées, pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres. Les linéaires de clôture se sont faits dans certaines Communes au même moment que les opérations de piquetage et de trouaison. Grâce au partenariat local entre les Communes bénéficiaires et les opérateurs privés, l'Action a appuyé les opérations de reboisement (défrichage, piquetage, trouaison, mise en terre) effectuées par ces opérateurs privés et intensifiera cette collaboration pour assurer les opérations d'arrosage et de sécurisation des nouvelles et anciennes plantations. Préalablement, l'Action a accompagné les Communes bénéficiaires dans leurs campagnes de sensibilisation des populations locales, animées par des personnes ressources comme les Conseillers municipaux, les sectoriels concernés (MINFOF, MINEPDED, MINATD, MINDDEVEL), des Chefs traditionnels sur la lutte contre les feux de brousse, la divagation du bétail sur les espaces reboisés et certains aspects transversaux sur la promotion des droits de l'homme, les droits de l'enfant et des minorités, l'égalité entre les hommes et les femmes, la viabilité environnementale, l'implication budgétaire des exécutifs communaux, la lutte contre le VIH/SIDA, la lutte contre la Covid-19, etc.

Toutes les Communes de la zone de transition ont déployé des équipes pour réaliser les travaux de regarnis où des plants détruits ou attaqués ont été enregistrés. Par la suite, elles ont pris des dispositions pour assurer la sécurisation des nouvelles plantations.

Les traitements phytosanitaires (insecticides contre les termitières), la fertilisation en engrais pour l'enrichissement des sols des sites reboisés et la conduite des anciennes et nouvelles plantations sont déjà programmés pour le second semestre.

Pour assurer la mise en défend des sites reboisés et la protection des jeunes plants, les Communes cibles ont recruté des gardiens parmi les riverains, afin de lutter contre la transhumance des animaux, la pénétration clandestine des personnes et empêcher le pacage dans les sites reboisés. Elles ont aussi mis en place des pare-feu pour faire face aux feux de brousse. Par ailleurs, elles ont pratiqué le sarclage sur au moins 1 m de rayon, afin d'éviter la concurrence herbacée.

En zone de savane de transition, certaines Communes cibles comme Nyambaka, ont mis en place des clôtures en fils barbelés tout autour des sites de plantation pour protéger les plants mis en terre.

Tableau 11 : Synthèse des résultats directs 3.1

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
1	Nyambaka	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ 2 500 plants de manguier matures restants, donnés par la GIZ depuis 2018 disponibles en pépinière ; ▪ Regarnis des anciennes plantations de 2019 sur 54 ha ; ▪ Mise en terre en cours sur 20 ha.
2	Banganaté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ;

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 000 plants d'Eucalyptus matures en cours d'utilisation pour le regarni dans la réserve forestière de Balougoum disponibles dans la pépinière municipale de Bangangté ; ▪ 1 000 plants de Calisternome matures et disponibles dans la pépinière de l'UdM ; ▪ 2 000 arbres fruitiers et agrumes, 400 plants mellifères, 1 200 plants de bananiers/plantains, quelques plants ornementaux et essences non ligneuses en cours de production dans la pépinière de l'UdM ; ▪ 34 000 plants d'Eucalyptus acquis sous fonds de la Commune, utilisés pour la restauration des parcelles de la réserve forestière de Baloumgou (34 ha) dévastées en février 2020 par les feux de brousse ; ▪ Dotation par l'Action à l'UdM de 100 kg de graines d'anacarde pour produire 38 000 plants et de 4 200 plants au total à l'UdM dont : 3 000 plants d'ornement (Clisternom et Filao) et 1 200 plants fruitiers greffés (avocatiers, citronniers, manguiers et orangers) en cours de mise en terre à l'enceinte du site de reboisement de l'UdM et de 7 000 plants d'ornement à la Mairie en cours de mise en terre pour les plantations d'alignement au centre-ville de Bangangté ; ▪ Mise en terre en cours sur 70 ha.
3	Tonga	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ 16 100 plants fruitiers et forestiers disponibles en pépinière ; ▪ Dotation de 500 plants fruitiers par la Mairie de Ndikiniméki ; ▪ Regarnis des anciennes plantations de 2019 sur 18 ha ; ▪ Mise en terre en cours sur 38 ha.
4	Dimako	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ 15 000 plants fruitiers, forestiers et agro-forestiers disponibles en pépinière ; ▪ Regarnis des anciennes plantations de 2019 sur 15 ha ; ▪ Mise en terre en cours de réalisation sur 56 ha.
5	Ndikiniméki	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ; ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ Dotation de 500 plants d'anacarde par la Commune de Tonga ; ▪ Regarnis des anciennes plantations de 2019 sur 18 ha ; ▪ Mise en terre en cours de réalisation sur 50 ha.
6	Yoko	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés riveraines sensibilisées sur les activités de l'Action ; ▪ Les opérations de préparation des sites effectuées suivant le calendrier sylvicole ; ▪ Les communautés riveraines mobilisées pour mettre en place des cultures intercalaires et faire la parcellisation des terres ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours ;

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parcelles reboisées en cours de sécurisation ; ▪ Pares feux en cours de mise en place ; ▪ 5 000 plants d'anacarde en cours de production dans la pépinière de Yoko-Urbain; ▪ Regarnis des anciennes plantations de 2019 sur 28 ha ; ▪ Mise en terre en cours sur 50 ha.
7	Tubah	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MoU signée, mais non encore exécutée

Résultat attendu 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal. IOV : D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.

En matière de traçabilité et de légalité du bois, l'ACFCAM/CTFC a accompagné près d'une dizaine de Communes bénéficiaires des Régions du Grand Nord (Mogodé, Mokolo, Yagoua, Kaélé, Koza et Lagdo), du Centre (Ndikiniméki et Yoko) et de l'Est (Dimako) dans le montage et le dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED. L'objectif étant de rendre opérationnels, les outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois. A ce jour, seules les Communes de Yagoua, Kaélé, Mokolo, Lagdo et Yoko ont été présélectionnées pour bénéficier d'un appui technique du Projet Forêt-Environnement de la GIZ conjointement avec le MINFOF et le MINEPDED.

Résultat attendu 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement. IOV : Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.

Parlant du suivi-évaluation des activités du projet, notons qu'un suivi permanent est fait sur le terrain, grâce à la flotte téléphonique et des comptes rendus hebdomadaires des Chefs d'antenne des deux zones d'intervention et des points focaux communaux. Par ailleurs, le CTFC tient régulièrement ses réunions de coordination. Des missions de terrain sont régulièrement effectués dans les Communes cibles pour la supervision et le contrôle des opérations réalisées sur les sites reboisés. Enfin, le CTFC a effectué plusieurs missions de suivi-évaluation interne à mi-parcours dans les Communes de la zone de transition et de la zone de savane sèche au cours du mois de Juin 2020.

L'intégration des questions transversales dans la mise en œuvre de l'Action

Plusieurs réunions d'information et de sensibilisation des populations locales se sont tenues dans les villages des Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, sur certaines questions transversales telles que : la viabilité environnementale, la lutte contre le VIH/SIDA, la protection des minorités et la promotion des droits de l'homme, la lutte contre la Covid-19.

Les effets attendus de l'Action

A titre de rappel, les effets attendus de l'Action à travers le projet reboisement 1400 ha, sont les suivants:

- Contribuer au développement des plantations ligneuses et fruitières dans les Communes des zones sèches et de transition écologique, afin de restaurer des réserves dégradées et de créer de nouvelles forêts ;
- Créer des emplois³ dans une zone de fragilité écologique et de pauvreté avancée ;

² Voir les lignes directrices pour la prise en compte de l'environnement, à l'adresse suivante: <https://ec.europa.eu/europOde> . scanne ce lestes derniers bulletin et envoie à mama et à etienne via whatsapp/id/sectors/economic-growth/environment-and-green-economy/climate-change-and-environment_en

³A court terme : faire travailler à court terme les pépiniéristes privés et les pépiniéristes municipaux. Créer des emplois temporaires pour toutes les activités de transport, défriche, piquetage, trouaison, plantation, arrosage, protection, surveillance, entretien, etc. La majorité des emplois temporaires créés seront assumés par des villageois riverains des zones de plantation. Des emplois qualifiés permanents sont créés (ou confortés) au niveau de la cellule de foresterie communale, et au niveau des activités de surveillance et de sécurisation.

- Générer des revenus : une partie des revenus reviendra directement aux populations riveraines (en rémunération du travail et des services, en nature et/ou en argent) et une autre partie à la Commune pour alimenter son budget. En effet, les populations riveraines seront impliquées dans les activités de récolte, d'entretien, de transport, de transformation, etc. ;
- Promouvoir l'amélioration de la gouvernance forestière par les collectivités territoriales décentralisées et la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier ;
- Organiser l'exploitation des produits ligneux et l'exploitation des produits non-ligneux (fruitiers notamment) ;
- Renforcer les compétences des Communes, des ONG locales et des particuliers ;
- Améliorer le cadre de vie par les plantations en concessions privées sous la responsabilité des familles et des Mairies ;
- Offrir un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles (c'est-à-dire, soutenir les coûts élevés de plantation en zones de savane) et garantir le succès des activités ;
- Structurer et former les services techniques dédiés à la foresterie dans les Communes cibles ;
- Permettre de renforcer à terme, la légalité et la traçabilité sur le marché domestique du bois, par une augmentation des volumes de bois légaux et traçables à commercialiser dans les zones considérées (c'est-à-dire, contribuer à mettre en œuvre l'APV/FLEGT).

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.

IOV : Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême nord d'ici 2018.

Hypothèse : Les capacités intellectuelles et intrinsèques des responsables communaux leur permettent d'assimiler les formations reçues.

L'équipe technique du CTFC travaillent en étroite collaboration avec les acteurs locaux sur le terrain, notamment : les responsables communaux, les populations locales, les pépiniéristes locaux, les agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED et les OSC locales. Au de leurs mission de suivi et de supervision des travaux sur le terrain, ils leurs rappellent les techniques et outils de la gestion d'une pépinière (acquisition des semences, la manutention, le stockage et le prétraitement), l'aménagement d'une pépinière (nettoyage, la matérialisation de l'emplacement exact des planches et allées de circulation, la délimitation et la mise en place d'une clôture de protection contre les animaux (haies vives ou grillage) et les itinéraires sylvicoles d'une plantation forestière et agro forestières. A ce jour, nous pouvons déduire que plus de deux (02) responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême nord et que ces derniers se sont déjà appropriés tous ces outils.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat attendu 2.1 : les 1000 hectares de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans.

IOV : 1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.

Hypothèse : Les plantations existantes sont intégrées dans le programme au niveau des travaux d'entretien et de sécurisation.

Au regard des résultats obtenus à ce jour sur le terrain, la superficie des sites de plantation en cours de mise en terre dans la zone de savane sèche est estimée au minimum au 1^{er} semestre 2020 à **1 401,2 ha** hors activités réalisées en 2019. .

Les opérations de regarnis, d'arrosage, d'entretien et de sécurisation de ces nouvelles plantations sont programmées pour le second semestre, et ce, jusqu'à la prochaine campagne sylvicole. Ces dernières seront accompagnées des campagnes de sensibilisation des populations locales sur la lutte contre la transhumance des animaux, la pénétration clandestine des personnes, le pacage dans les sites reboisés, les feux de brousse et la promotion de certaines techniques sylvicoles telles que : le sarclage, le paillage, la fenaison autour des plants et les déjections des chèvres et de moutons, mixées dans l'eau, puis pulvérisées sur les plants pour empêcher que les jeunes plants ne soient broutés par ces ovins et caprins.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat attendu 3.1 : les 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.

IOV : 400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées.

Hypothèse : Le programme intègre les plantations existantes dans les activités d'entretien et de sécurisation.

A ce jour sur le terrain, la superficie des sites de plantation en cours de mise en terre la zone de transition est estimée pour le premier semestre 2020 à **284 ha** hors activités réalisées en 2019 et hors plantation d'alignement.

Les opérations de regarnis, d'arrosage, d'entretien et de sécurisation de ces nouvelles plantations sont programmées pour le second semestre, et ce, jusqu'à la prochaine campagne sylvicole. Ces dernières seront accompagnées des campagnes de sensibilisation des populations riveraines sur la lutte contre la transhumance des animaux, la pénétration clandestine des personnes, le pacage dans les sites reboisés, les feux de brousse et la promotion de certaines techniques sylvicoles telles que : le sarclage et la fenaison autour des plants.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal.

IOV : D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.

Hypothèse : Les acteurs du marché ont accepté d'intégrer le SVL dans leurs activités. Le personnel du MINFOF en charge du contrôle assume ses missions régaliennes.

En ce qui concerne la traçabilité et la légalité du bois, l'ACFCAM/CTFC a accompagné près d'une dizaine de Communes bénéficiaires des Régions du Grand Nord (Mogodé, Mokolo, Yagoua, Kaélé, Koza et Lagdo), du Centre (Ndikiméki et Yoko) et de l'Est (Dimako) dans le montage et le dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED. L'objectif étant de rendre opérationnels, les outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois. A ce jour, seules les Communes de Yagoua, kaélé, Mokolo, Lagdo et Yoko ont été présélectionnée pour bénéficier d'un appui technique du Projet Forêt-Environnement de la GIZ conjointement avec le MINFOF et le MINEPDED.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement.

IOV : Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.

Hypothèse : Déficit de collaboration. Retard des décaissements. Non respects des calendriers sylvicoles et des engagements des cofinancements.

Depuis la signature des MoU entre l'ACFCAM et les Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, en dehors de quelques petits retards pris par certaines Communes pour le démarrage effectif de leurs activités, il est établi que toutes les Communes collaborent efficacement dans leur grande majorité avec l'ACFCAM/CTFC et que les clauses contractuelles sont parfaitement exécutées.

Produits réalisés

Les opérations de plantation sont réalisées sur des sites qui sont reconnus comme des territoires communaux ou communautaires, c'est-à-dire juridiquement ou administrativement sécurisés. Des réunions de concertation ont été organisées et des procès-verbaux tenus avec les autorités administratives, traditionnelles, religieuses et les populations riveraines pour l'usage des sites communautaires. Compte tenu du fait que la meilleure protection des nouveaux boisements est celle qui est assurée par les populations riveraines elles-mêmes, l'Action a encouragé des projets pilotes de plantations locales et des plantations sur des espaces publics (Ecoles, Lycées, Centres de santé, etc.). Les Communes ont également contribué aux activités par des financements directs en numéraire et en nature.

Produit 1.1 : Les Communes partenaires gèrent durablement leurs plantations.

A ce jour, les sites de reboisement sont géo référencés et en cours d'entretien et de sécurisation par les Communes bénéficiaires des appuis de la subvention de l'Action. Les partenaires des Communes et les communautés riveraines sont impliquées par des contributions en numéraire et en nature sur le terrain. Les contreparties mobilisées à ce jour ne sont pas moins négligeables. Car, elles contribuent à renforcer les dispositifs mis en place par l'Action pour garantir la pérennité et la durabilité sur le terrain.

Produit 2.1. : 1000 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 60%.

A ce jour, la superficie des sites de plantation reboisée, et entretenue dans la zone de savane sèche est estimée à **1 401,2 ha**. Au regard des résultats suivi-évaluation interne à mi-parcours effectué au mois de juin 2020, le taux de réussite des plants des plantations de 2019 a été évalué à près de 85%.

Produit 3.1. : 400 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 70%.

A ce jour, la superficie des sites de plantation reboisée, regarnie et entretenue dans la zone de savane sèche est estimée à **284 ha**. Au regard des résultats suivi-évaluation interne à mi-parcours effectué au mois de juin 2020, le taux de réussite des plants des plantations de 2019 malgré les effets du COVID a été évalué à plus de 70%. Des actions seront engagées au second semestre 2020 pour relever ce taux.

Produit 4.1. : Le système de vérification de la légalité et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal sont suivis par les Communes du projet.

L'ACFCAM/CTFC a accompagné près d'une dizaine de Communes bénéficiaires des Régions du Grand Nord (Mogodé, Mokolo, Yagoua, Kaélé, Koza et Lagdo), du Centre (Ndikiniméki et Yoko) et de l'Est (Dimako) dans le montage et le dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED. L'objectif étant de rendre opérationnels, les outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois. A ce jour, seules les Communes de Yagoua, kaélé, Mokolo, Lagdo et Yoko ont été présélectionnée pour bénéficier d'un appui technique du Projet Forêt-Environnement de la GIZ conjointement avec le MINFOF et le MINEPDED.

Produit 5.1. : Bonne gouvernance du projet

A la période de reporting de ce troisième rapport narratif intermédiaire, quasiment toutes les trois procédures de marché restantes, ont déjà abouties à la signature des contrats, notamment :

- Le marché de recrutement de l'Expert Assistant Technique;
- Le marché d'acquisition d'un véhicule tout terrain. Les difficultés liées au COVID ont empêché jusqu'à ce jour l'importation et la livraison par le concessionnaire qui ne sera payé qu'après réception.

Un (01) rapport financier correspondant à la période de reporting et annexé au présent rapport est soumis à la CAON pour pré validation avant sa transmission à la Délégation de l'Union Européenne en République du Cameroun. Le taux d'exécution financière au 30 Juin 2020, est de **63%**. Ce taux devra considérablement augmenter, grâce à l'intensification des activités d'arrosage, de regarnis, de sécurisation et d'entretien des plantations prévues le second semestre.

B. ACTIVITÉS

Rappel des activités liées au Résultat 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.

Activité 1.1.1 : Formaliser les partenariats avec les Communes retenues

Sous-activité 1.1.1.1 : finaliser la procédure de sélection des Communes ;

Sous-activité 1.1.1.2 : identifier les partenaires locaux compétents pour appuyer les Communes ; formaliser les partenariats entre les parties prenantes ;

Sous-activité 1.1.1.3 : installer et former les cellules de foresterie communale.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés lors de la formalisation des partenariats avec comme risque identifié, des retards probables au démarrage du projet :

- Les hésitations de certaines Communes à confirmer et évaluer leur contribution en nature comme cofinancement au projet ;
- L'indisponibilité de certains exécutifs communaux pour négocier les axes du partenariat ;
- L'insuffisance des ressources humaines techniques de qualité pouvant conseiller au niveau local, les Maires.

L'Action a adopté certaines mesures en collaboration avec les Communes pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- L'organisation des réunions de concertation et d'information avec les autorités administratives et gouvernementales (MINFOF et MINEPDED) ;
- La tenue des missions d'appui pour formaliser les attentes des Communes dans le cadre de l'Action ;
- Le rapprochement avec des partenaires comme l'IRAD, le MINFOF, le PNDP, le C2D-PSFE2/MINFOF, African Commodities SA, KfW, et GIZ pour explorer les voies de mutualisation des ressources ;
- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des référents communaux en charge de la mise en œuvre des activités du projet.

Activité 1.1.2 : Faire un état des lieux des sites à reboiser

Sous-activité 1.1.2.1 : visiter les sites ; cartographier ; évaluer les conditions physiques et environnementales ;

Sous-activité 1.1.2.2 : proposer un schéma approprié de plantation y compris la satisfaction des besoins en eau ; la sécurisation des parcelles, la lutte antiérosive.

Avant le démarrage des opérations de reboisement proprement dites, l'équipe technique du CTFC avait effectué plusieurs missions de visite et d'identification des sites dans toutes les Communes bénéficiaires. Au terme de ces dernières, des rapports de mission, les rapports d'état des lieux ont été produits et les sites retenus cartographiés.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés lors de la réalisation de ses missions d'état des lieux avec comme risque identifié, la réalisation des plantations sur des espaces sécurisés:

- Les hésitations des Elus et certaines communautés riveraines sur le choix des sites ;
- Les conflits fonciers observés ;
- Les difficultés à tracer les couloirs de transhumance autour des sites ;
- Les contraintes de sécurisation des parcelles et de satisfaction des besoins en eau ;
- L'attitude bloquante de certains receveurs municipaux.

L'Action a adopté certaines mesures en collaboration avec les Communes pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Les campagnes sensibilisation des parties prenantes ;
- L'identification des sites ayant reçu l'adhésion de toutes les parties prenantes ;
- La réalisation des schémas de sécurisation des parcelles et de satisfaction des besoins en eau ;
- La désignation par le Maires par note de service où les Receveurs municipaux sont peu coopératifs, d'un Billeteur (notamment à : Dimako, Ndikiniméki, Tonga, Nyambaka, Guémé, Kaélé, Koza et Yagoua) pour suivre les dépenses engagées sur le terrain.

Activité 1.1.3 : Elaborer 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2 zones du projet.

Sous-activité 1.1.3.1 : constituer un échantillon de référence par grandes zones écologiques ;

Sous-activité 1.1.3.2 : élaborer les TdR ; exécuter l'étude sur le modèle de rentabilité de plantation en zone de savane sèche et en zone de transition ; présenter les résultats au CTFC et aux Communes.

Deux Assistants techniques externes ont été commis pour appuyer l'Action auprès de l'équipe du CTFC, pour produire deux études sur la rentabilité de la filière fruitière et anacarde au Cameroun et particulièrement en zones de transition et de savane sèche. A ce jour, la deuxième étude sur les modèles de rentabilité des plantations dans la zone de savane sèche est finalisée et le rapport est en cours de validation.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés lors de l'identification des consultants pouvant réaliser les deux études :

- Méconnaissance des produits anacardes par une large majorité des experts locaux ;
- L'enveloppe dédiée à l'activité insuffisante pour certains consultants.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Identification de deux consultants dont, l'un professionnel en charge de l'étude anacarde pour la zone de savane et le second, un consultant expérimenté pour l'étude sur les fruitiers en zone de transition tous appuyés par l'équipe interne du CTFC;
- L'enveloppe dédiée à l'activité a été maintenue. Mais, le CTFC a appuyé techniquement les consultants en mettant à leur disposition, certaines données.

Activité 1.1.4 : Sensibiliser et former les Conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire.

Sous-activité 1.1.4.1 : élaborer les modules de formation ;

Sous-activité 1.1.4.2 : organiser les formations à l'occasion des sessions du Conseil Municipal dans toutes les Communes partenaires.

Sous-activité 1.1.4.3 : former les responsables techniques communaux et les Organisations locales à la maîtrise des itinéraires sylvicoles.

En prélude aux formations pratiques de type « Learning by doing » organisées lors des missions de terrain du CTFC, certains agents des services déconcentrés de l'Etat du MINFOF et du MINEPDED, responsables techniques communaux, pépiniéristes locaux et OSC locales ont été sensibilisés.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la mobilisation des NOUVEAUX conseillers municipaux élus pour la poursuite des travaux :

- Le calendrier des réunions des nouveaux conseils municipaux ne correspond pas au calendrier des opérations sylvicoles ;
- L'échéance des mandats municipaux des Maires sortants et le temps pris par les Maires entrants ont empêché d'avoir un meilleur suivi des plantations 2019 et une meilleure lisibilité sur l'implication financière et/ou en nature de la Commune au cours des 4 années de projet.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La sensibilisation au porte à porte des nouveaux Conseillers municipaux par les Maires et la préparation des projets de délibération par certaines Communes ;
- Le renforcement des mesures barrières des travailleurs avec de nouveaux moyens propres de l'ACFCAM
- La réalisation en concertation avec les Communes, des plans de travail annuels avec des estimations de leurs contributions en nature par activité contenues dans les TDR.

Activité 1.1.5 : Communiquer sur les activités du projet

Sous-activité 1.1.5.1 : préparer et valider un plan de travail annuel budgétisé ;

Sous-activité 1.1.5.2 : lancer les campagnes d'affichage, Relations presse, Vitrine sur Site web ACFCAM et Facebook, Campagnes d'information, de sensibilisation, réunion de formation, panneaux d'affichage dans les mairies.

En vue d'atteindre les résultats de cette activité, plusieurs activités de communication ont été réalisées sans difficultés. Les activités et résultats ont été indiqués au chapitre **Résultat 1.1.1**

Rappel des activités liées au Résultat 2.1 : les 1000 ha de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans

Activité 2.1.1 : Délimiter et matérialiser les superficies à reboiser.

Sous-activité 2.1.1.1 : décider du mode de délimitation ; marquer les limites à la peinture ; dégager les pares feux ; clôturer les parcelles à reboiser.

La délimitation et la matérialisation des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantations forestières. Au cours de ce premier semestre 2020, toutes les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche ont réalisé cette activité. Toutefois :

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la délimitation et la matérialisation des sites à reboiser avec comme risque identifié, le retard dans la réalisation de ces activités :

- Le soulèvement des populations Musgums de la vallée de la Benoué à Lagdo
- L'approbation des Chefs traditionnels et des populations riveraines pour mener des activités sur les sites à reboiser ;
- La présence des animaux en divagation à proximité et sur certains sites de reboisement.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La sensibilisation des Chefs traditionnels et des populations riveraines sur les activités du projet dans la vallée de la Benoué avec l'implication des autorités administratives et du Partenaire African Commodities;
- La mise en place des comités paysans forêts avec la responsabilisation des communautés dans la sélection des travailleurs et l'entretien des sites
- La sensibilisation des populations riveraines et des propriétaires du cheptel, avec l'accompagnement des autorités administratives et traditionnelles locales.

Activité 2.1.2 : Acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières.

Sous-activité 2.1.2.1 : commander les plants pour la première campagne (si pas de pépinière communale) ;

Sous-activité 2.1.2.2 : créer une pépinière communale pour les prochaines campagnes ; assurer le fonctionnement des pépinières communales en continu sur 5 ans ; former les pépiniéristes communaux ;

Sous-activité 2.1.3.1 : faire deux forages par site pour arroser les plants.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur l'acquisition des plants et la création des pépinières avec comme risque identifié, le retard dans l'acquisition des plants:

- La qualité et la disponibilité des plants chez certains pépiniéristes locaux ;
- Le transport, la livraison et la manutention des plants sur les sites de reboisement ;
- L'insuffisance de l'opérationnalité de certaines pépinières municipales ;
- Quelques attaques (maladies) sur certains plants en pépinière.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Certains partenaires des Communes (ACFCAM/CTFC, IRAD, MINFOF, etc.) ont mis des plants et semences de bonne qualité à la disposition des Communes nécessiteuses ;
- Plusieurs vagues de transport des plants ont été effectuées sur les sites de reboisement ;
- Les capacités des pépiniéristes locaux et agents communaux ont été renforcées ;
- Les traitements phytosanitaires des jeunes plants en pépinière à base des insecticides appropriés aux maladies et attaques sont en cours.

Activité 2.1.3 : Préparer le terrain et mettre les plants en terre.

Sous-activité 2.1.3.1 : prospecter et délimiter le terrain, accueillir le matériel pour la préparation du terrain ;

Sous-activité 2.1.3.2 : défricher la parcelle, ouvrir les lignes de plantation en courbes de niveau ; rechercher les jalons et faire le piquetage en respectant les courbes de niveau, effectuer les trouaisons ;

Sous-activité 2.1.3.3 : transporter et distribuer les plants ; mettre en place les plants et reboucher les trous ; installer le cas échéant les dispositifs appropriés de protection, de fertilisation et de rétention de l'eau.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la préparation des sites à reboiser (défrichage, piquetage et trouaison) avec comme risque identifié, le retard dans la mise en terre des plants:

- La disponibilité de la main d'œuvre locale ;
- Le mauvais choix de certains sites de reboisement ;
- La divagation du cheptel ;
- L'incivisme de certains riverains ;
- Les attaques parasitaires de certains plants.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Le recrutement en masse des populations riveraines aux sites de reboisement ;
- Le renforcement des capacités techniques du personnel communal et des ouvriers locaux ;
- L'identification et le choix des sites propices aux activités de reboisement ;
- La sensibilisation des propriétaires du cheptel ;
- La tenue des réunions de sensibilisation et d'information ;
- Le recrutement des gardiens des sites reboisés parmi les riverains ;
- Les traitements phytosanitaires des plants attaqués.

Activité 2.1.4 : Réaliser la plantation.

Sous-activité 2.1.4.1 : acquérir les plants ; transporter et distribuer les plants ;

Sous-activité 2.1.4.2 : déboucher les trous ; replanter les nouveaux plants.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la plantation des sites à reboiser avec comme risque identifié, le retard de croissance de certaines plantations par rapport à la période sylvicole :

- La perturbation du calendrier sylvicole due à quelques effets du COVID
- L'indisponibilité des plants de qualité dans certaines Communes bénéficiaires ;
- La présence régulière des feux de brousse sur certains sites à reboiser ;
- La présence des animaux en divagation à proximité et à l'intérieure de certains sites ;
- La sécheresse accentuée qui a été précédée par de fortes pluies jamais enregistrées dans ces zones depuis 1959, surtout en zone de savane sèche ;
- Les attaques parasitaires de certains plants.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Le renforcement des capacités des pépiniéristes locaux ;
- Le renforcement des pépinières existantes et la mise en place de nouvelles pépinières municipales;
- L'acquisition et la livraison des plants de qualité aux Communes bénéficiaires ;
- La mise en place des pare feux autour des plantations (5 à 7 mètres de largeur) ;
- La sensibilisation des populations riveraines et des propriétaires du cheptel, avec l'accompagnement des autorités administratives locales ;
- Dans certaines Communes, les sites de reboisement retenus sont localisés près des cours d'eau ou des puits, pour faciliter l'arrosage des plants ;
- Les traitements phytosanitaires des plants attaqués et les regarnis des plants morts.

Activité 2.1.5 : Organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations.

Sous-activité 2.1.5.1 : selon les cas, installation/consolidation des clôtures ; création/entretien des pare-feu ; gardiennage permanent;

Sous-activité 2.1.5.2 : arrosage des jeunes plants ; traitements phytosanitaires ; surveillance des feux ; organiser les regarnis, etc. ;

Sous-activité 2.1.5.3 : mobiliser/organiser les agriculteurs riverains pour des cultures intercalaires ; organiser la parcellisation et la distribution des terres ; faire signer des conventions d'usage à durée déterminée.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés liées à la mobilisation des agriculteurs riverains pour la des cultures intercalaires avec comme risque identifié, le problème foncier :

- L'indisponibilité des sites de plantation dans certaines Communes bénéficiaires ;
- La réticence de certaines populations riveraines ;

- La présence des feux de brousse sur certains sites à reboiser ;
- La présence des animaux en divagation à proximité et à l'intérieure de certains sites ;
- L'incivisme de certains individus.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- L'identification participative des sites de reboisement ;
- La tenue des réunions d'information sur les activités du projet ;
- Le renforcement des capacités des populations riveraines et des agents techniques communaux ;
- La mise en place des pare feux autour des plantations (5 à 7 mètres de largeur) ;
- La sensibilisation des populations riveraines et des propriétaires du cheptel, avec l'accompagnement des autorités administratives locales ;
- Le recrutement des gardiens parmi les riverains.

Activité 2.1.6 : Communiquer sur les activités de la création des plantations forestières.

Sous-activité 2.1.6.1 : sensibiliser, tenir des réunions, informer ;

Sous-activité 2.1.6.2 : lancer des campagnes d'affichage dans les mairies + médias. Réunions d'information des populations riveraines.

L'activité de communication est dynamique sur le terrain. Aucun problème n'est survenu jusqu'ici. Toutefois, le risque lié à l'insuffisance d'implication des acteurs locaux, aurait pu compromettre l'exécution de cette activité au cas où elle n'était pas prise en compte au moment de la mise en œuvre des activités. Pour gérer ce risque, les activités de communication sont systématiquement intégrées dans les PTAB et les TdR des Communes bénéficiaires et du CTFC.

Par ailleurs, l'ACFCAM/TFC anime de façon permanente, le site web, les plateformes des réseaux sociaux Facebook, YouTube et WhatsApp dédiées à l'Action et communique avec le grand public avec les médias locaux et nationaux pour une visibilité de l'action de l'union européenne. De plaques de signalisation du projet avec visibilité de l'Union européenne ont été installées dans presque toutes les Communes

Activités liées au Résultat 3.1 : 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.

L'Action dans les Communes de la zone de transition, a été confrontée aux mêmes difficultés rencontrées dans la zone de savane sèche.

Les risques qui auraient pu compromettre l'exécution des activités et les mesures de mitigation de ces risques dans la zone de transition, sont les mêmes qu'en zone de savane sèche.

Rappel des activités liées au Résultat 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal.

Activité 4.1.1 : Former les agents des Communes bénéficiaires sur le système de vérification et de suivi de la grille de légalité FLEGT dans la forêt communale.

Sous-activité 4.1.1.1 : accompagner les Communes pilotes à la mise en place des outils du système de suivi de la légalité.

Sous-activité 4.1.1.2 : tester les outils et les procédures sur le terrain.

Sous-activité 4.1.1.3 : former les Communes pilotes dans le suivi et le contrôle de l'origine du bois : le personnel communal (CPF, CFC, agent communal) formé, vérification de l'origine légale du bois.

Sous-activité 4.1.1.4 : s'assurer que le bois transporté est légal et respecte les obligations en matière de réglementation et de transport

Une fois le peuplement en maturité, les Communes détentrices des forêts plantées doivent se conformer à la réglementation en vigueur relative à la gestion des forêts en vue de mener une exploitation durable. Conformément aux dispositions de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche, les dispositions des articles 30 à 33 doivent être appliquées.

Au regard des acquis du Projet de Bois-Energie, des avancées ont été constatées sur le terrain. Aussi, le MINFOF a élaboré les directives d'aménagement et de gestion des formations forestières de la zone sèche.

Au cours de ce premier semestre 2020, l'ACFCAM/CTFC a accompagné près d'une dizaine de Communes bénéficiaires des Régions du Grand Nord (Mogodé, Mokolo, Yagoua, Kaélé, Koza et Lagdo), du Centre (Ndikiniméki et Yoko) et de l'Est (Dimako) dans le montage et le dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED. L'objectif étant de rendre opérationnels, les outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois. A ce jour, seules les Communes de Yagoua, Kaélé, Mokolo, Lagdo et Yoko ont été présélectionnées pour bénéficier d'un appui technique du Projet Forêt-Environnement de la GIZ conjointement avec le MINFOF et le MINEPDED. Aucune difficulté majeure n'a été identifiée dans la réalisation de cette activité qui se poursuivra au cours du second semestre 2020 avec le renforcement des capacités des agents communaux.

Activité 4.1.2 : Communiquer sur la légalité du bois et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal.

Sous-activité 4.1.2.1 : programmer, tenir des réunions.

Sous-activité 4.1.2.2 : informer, lancer des campagnes d'affichage dans les mairies + radios locales + articles de presse + dépliants + panneaux + etc., réunions d'information des populations riveraines.

L'Action prévoit la tenue d'un atelier de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs locaux sur le suivi et le contrôle de l'origine légale du bois au cours du second semestre 2020. A cette occasion, plusieurs activités de communication seront intensifiées auprès du grand public.

Rappel des activités liées au Résultat 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement.

Activité 5.1.1 : Mettre en place et coordonner l'équipe du projet.

Sous-activité 5.1.1.1 : constituer l'équipe dédiée au projet, mobiliser et attribuer les moyens

Sous-activité 5.1.1.2 : prendre en charge l'équipe du projet.

L'ACFCAM a déjà recruté un personnel affecté à l'Action et mis des moyens logistiques à sa disposition. Ce personnel est régulièrement pris en charge conformément au budget de l'Action.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la mise en place et la coordination de l'équipe du projet avec comme risque identifié, le retard dans le recrutement de certains personnels dédiés à l'Action :

- La reprise de la procédure de recrutement de l'Expert Assistant Technique, qui n'était pas conforme au PRAG en vigueur ;
- Les difficultés de formaliser le contrat de volontaire international. Tous les candidats approchés par la FNCoFor estiment que les zones d'intervention du projet constituent pour eux, des zones à risques.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La reprise des DAO selon la procédure simplifiée conforme au nouveau PRAG 2019. Tous les dao ont été approuvés à ce jour par la CAON et les contrats de prestation signés avec les cocontractants retenus ;
- L'ouverture des candidatures de volontaire international (VI) aux européens d'origine camerounaise. L'ACFCAM avait suggéré, le remplacement du VI par des cadres locaux ou des Contrats de stage pour jeunes ingénieurs ;
- Le second chauffeur qui a été sélectionné, sera contractualisé avec l'acquisition du véhicule ;
- Le reste du personnel sera recruté au fur et à mesure des exigences de travail sur le terrain.
- Certaines communes ont engagé des consultants locaux à temps partiels pour les appuyer

Activité 5.1.2 : Acquérir le matériel, les équipements et les assurances.

Sous-activité 5.1.2.1 : préparer les documents de marché ;

Sous-activité 5.1.2.2 : gérer les procédures d'acquisition.

L'ACFCAM a acquis tous ses équipements dédiés à l'Action.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur l'acquisition du véhicule avec comme risque identifié, le retard dans la fourniture de ce matériel roulant :

- L'actualisation des procédures du PRAG ;
- L'insuffisance de liquidité sur le paiement des taxes dues à l'acquisition du véhicule.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Le marché (DAO) a été monté conformément au nouveau PRAG 2019. Le fournisseur a été recruté. Le contrat a déjà été signé et enregistré. La livraison du véhicule pick-up 4 x 4 sera retardée à cause des difficultés liées aux importations dues au Covid-19 ;
- La saisie de la CAON pour l'informer de la situation est prévue

Activité 5.1.3 : Suivre et évaluer, rendre compte des activités du projet.

Sous-activité 5.1.3.1 : rédiger les rapports trimestriels, semestriels, annuels (techniques et financiers) ;

Sous-activité 5.1.3.2 : rédiger le rapport de capitalisation et le publier.

Le suivi-évaluation est effectué sur la base des indicateurs et des sources de vérification mentionnés dans le cadre logique. Les indicateurs de résultats permettent d'assurer un suivi de l'évolution des performances de l'Action, tandis que les indicateurs d'objectifs servent à évaluer le l'Action elle-même et ses impacts sur le terrain.

L'atteinte globale des objectifs est mesurée en termes de superficie de plantations forestières communales créées ou restaurées, de surfaces reboisées dans les zones sèches et de transition écologique, ainsi que de formalisation du marché domestique local en bois d'origine légale.

L'Action n'a pas été confrontée à des difficultés majeures

Activité 5.1.4 : Auditer les dépenses, cautionner l'avance de démarrage, régler les frais financiers et les assurances

Sous-activité 5.1.4.1 : auditer les dépenses par l'Expert-comptable ;

Sous-activité 5.1.4.2 : régler la caution sur l'avance de démarrage ;

Sous-activité 5.1.4.2 : régler les frais financiers et les Assurances.

Cette activité consiste à mobiliser un expert-comptable de KPMG Afrique Centrale pour auditer en interne, la gestion de la subvention reçue, et à gérer les frais financiers et d'assurances du projet. Le second audit comptable est programmé pour septembre 2020 et les rapports d'audits seront déposés fin septembre ou début octobre.

Les frais de caution sur l'avance de démarrage ont été couverts auprès la compagnie d'assurance Pro Assur. Les frais financiers générés par le compte bancaire dédié à l'Action et les assurances sont régulièrement payés.

A ce stade, la seule difficulté qui nous préoccupe est liée à notre trésorerie après transmission du rapport d'audit qui ne permettra pas de soutenir les activités d'entretien sur toutes les Communes entre Octobre à Décembre en attente du virement de l'Union européenne. Nous avons approché la banque SCB qui gère les comptes du projet et qui est disposée à procéder à une avance de trésorerie selon les besoins de chaque commune sous conditions du rapport d'audit et d'une lettre d'accord du bailleur de fonds.

2.3. Matrice de cadre logique à jour

La matrice de cadre logique va évoluer au cours de la durée de vie de l'Action (c'est-à-dire des activités). Des lignes supplémentaires pourront être ajoutées pour intégrer de nouvelles activités, des colonnes supplémentaires pourront être utilisées pour mentionner des cibles intermédiaires (niveaux de référence) lorsqu'il y a lieu et les valeurs seront actualisées régulièrement dans la colonne prévue pour rendre compte des résultats obtenus (voir « Valeur actuelle »).

Le terme « résultats » désigne les produits, les effets et l'impact de l'Action.

Le cadre logique pourra être révisé en tant que de besoin (dans le respect des dispositions du point 9.4 des conditions générales).

	<i>Chaîne de résultats</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence (valeur et année de référence)</i>	<i>Cible (valeur et année de référence)</i>	<i>Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)</i>	<i>Source et moyen de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
<i>Impact (objectif général)</i>	Boiser/reboiser 1400 ha de superficies dégradées et déforestées, en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les zones sèches et de transition écologique placées sous l'autorité des Communes .	Au moins 70% des 1400 ha de nouvelles plantations forestières communales sont en croissance normale en 2022 dans les régions sèches et de transition écologique.	Pas de plantations en croissance dans les sites ciblés des zones sèches et de transition en 2017.	Au moins 1400 ha de plantations mises en place et entretenues dans 17 Communes jusqu'en 2022.	<p>Au mois de Juin 2020, toutes les Communes ont achevé leurs activités de préparation de terrain, de mise en place des pépinières, de piquetage, de trouaison. Les opérations de mise en terre sont en cours. Au total, 1 685,2 ha et 2,05 km de plantation d'alignement (matérialisation des limites des centres de santé et Etablissements scolaires à Mogodé) de plantation sont en cours de mise en terre, dont 1 401,2 ha réparties dans 11 Communes de la zone de savane sèche et 284 ha réparties dans 06 Communes de la zone de transition écologique et 60 ha de plantation d'alignement dans les centres villes de Bangangté et de Tonga.</p> <p>Sur les plantations mises en place en zone de savane sèche en 2019, on a enregistré un taux de réussite actuel de 51.53% (436 ha x 100/ 846,76 ha = 51,53%). Toutefois, les opérations de regarnis en 2020 qui se mettent en place ramèneront ce taux à au moins 70%. Par ailleurs, d'ici fin 2020, les superficies mises en terre (hors celles qui restent à regarnir), seront au minimum de 436 ha + 1401,2 ha = 1837,2 ha, soit un pourcentage 184% d'atteinte des objectifs en zone de savane. Nous évaluerons le taux définitif</p>	Rapports de mission Rapports d'activités Comptes-rendus hebdomadaires Page Facebook Plateforme WhatsApp	Sans objet.

	Chaîne de résultats	Indicateur	Niveau de référence (valeur et année de référence)	Cible (valeur et année de référence)	Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)	Source et moyen de vérification	Hypothèses
					de survie et de regarnis d'ici la fin du second semestre 2020. Sur les plantations mises en place en zone de transition en 2019, on a enregistré un taux de réussite actuel de 60,4% (167 ha x 100 / 276,5 ha = 60,4%). Toutefois, les opérations de regarnis en 2020 qui se mettent en place, ramèneront ce taux à au moins 70%. Par ailleurs, d'ici fin 2020, les superficies mises en terre (hors celles qui restent à regarnir) seront au minimum de 167 ha + 284 ha = 451 ha , soit un pourcentage 112,75% d'atteinte des objectifs en zone de transition . Car, des plantations d'alignement sont en cours de mise en terre sur environ 50 ha au centre-ville de Bangangté et 10 ha au centre-ville de Tonga. Nous évaluerons le taux définitif de survie et de regarnis de ces plantations d'ici la fin du second semestre 2020.		
Effet(s) [Objectif(s) spécifique(s)]	Résultat direct 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.	Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême-Nord d'ici 2019.	En novembre 2019, aucun agent communal formé dans les Communes bénéficiaires.	Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême-Nord d'ici fin 2019.	Plus de 02 responsables communaux (Points focaux communaux ou Chefs de CFC, pépiniéristes locaux) et Chefs de poste forestier et de chasse sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême-Nord. Ils maîtrisent mieux les itinéraires sylvicoles de mise en place et d'opérationnalisation d'une pépinière, de mise en place des plantations de fruitiers et de forestiers, le marché domestique et le système de vérification et de suivi de la grille de légalité APV/FLEGT adaptés à la zone d'intervention de l'Action.	Rapports de mission et de suivi	Les capacités intellectuelles et intrinsèques des responsables communaux leur permettent d'assimiler les formations reçues.
	Résultat direct 2.1 : les 1000 ha de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenues et ont un taux	1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.	En novembre 2018, au moins 100 ha de plantation forestière boisés sur les sites.	1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés d'ici 2021.	Au mois de Juin 2020, 1 401,2 ha et 2,05 km de plantation d'alignement (matérialisation des limites des centres de santé et Etablissements scolaires à Mogodé) sont en cours de	Rapports d'activités.	Les plantations existantes sont intégrées dans le programme au niveau des

	<i>Chaîne de résultats</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence (valeur et année de référence)</i>	<i>Cible (valeur et année de référence)</i>	<i>Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)</i>	<i>Source et moyen de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
	minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans.				boisement/reboisement dans les Communes cibles de la zone de savane sèche.		travaux d'entretien et de sécurisation.
	Résultat direct 3.1 : 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.	400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées.	En Nov 2018, environ 50 ha de plantations forestières enrichies.	Au moins 400 ha de plantations forestières enrichies dans les zones dégradées d'ici 2022.	Au mois de Juin 2020, 284 ha et 60 ha de plantation d'alignement dans les centres villes de Bangangté et de Tonga sont en cours de boisement/reboisement dans les Communes cibles de la zone de transition.	Rapports d'activités.	Le programme intègre les plantations existantes dans les activités d'entretien et de sécurisation.
	Résultat 4.1 : le marché domestique est approvisionné en bois légal.	D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.	En nov. 2018, moins de 15% de bois légal approvisionné sur le marché domestique.	Au moins 50% de bois légal approvisionné sur le marché domestique local des Communes pilotes d'ici à 2022.	Au cours de ce premier semestre 2020, l'ACFCAM/CTFC a accompagné près d'une dizaine de Communes bénéficiaires des Régions du Grand Nord (Mogodé, Mokolo, Yagoua, Kaélé, Koza et Lagdo), du Centre (Ndikiniméki et Yoko) et de l'Est (Dimako) dans le montage et le dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED. L'objectif étant de rendre opérationnels, les outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois. A ce jour, seules les Communes de Yagoua, Kaélé, Mokolo, Lagdo et Yoko ont été présélectionnées pour bénéficier d'un appui technique du Projet Forêt-Environnement de la GIZ conjointement avec le MINFOF et le MINEPDED. Aucune difficulté majeure n'a été identifiée dans la réalisation de cette activité qui se poursuivra au cours du second semestre 2020 avec le renforcement des capacités des agents communaux.	Copies des appels à manifestation d'intérêt des Communes cibles.	les acteurs du marché ont accepté d'intégrer le SVL dans leurs activités. Le personnel du MINFOF en charge du contrôle assume ses missions régaliennes.

	<i>Chaîne de résultats</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence (valeur et année de référence)</i>	<i>Cible (valeur et année de référence)</i>	<i>Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)</i>	<i>Source et moyen de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
	Résultat direct 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement.	Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.	En nov. 2018, aucun contrat signé.	Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.	Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées par les Communes bénéficiaires des appuis de la subvention de l'Action à ce jour.	Rapports d'activités et d'évaluation.	Déficit de collaboration. Retard des décaissements. Non respects des calendriers syvicoles et des engagements des cofinancements.
<i>Produits</i>	Produit 1.1 : les Communes partenaires gèrent durablement leurs plantations.	Montant du budget communal affecté à la gestion des forêts de plantation.	Entre 3 et 5 millions de FCFA /an de subvention pour seulement quelques Communes .	Affecter au minimum 10 à 20 millions de FCFA de budget annuel aux forêts de plantations par Commune.	Les Communes bénéficiaires ont mobilisé plusieurs apports en nature (salaires du personnel impliqué dans l'exécution des activités du projet, mise à disposition des plants, de la main d'œuvre locale, de la logistique, du transport, etc.) pour renforcer les dispositifs mis en place par l'Action et pour garantir la pérennité et la durabilité des activités menées sur le terrain.	Copies des comptes administratifs, TdR, rapports d'activités et pièces justificatives.	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisées ; les Communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités.
	Produit 2.1 : 1000 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 60%.	Au moins 70% des 1 000 ha de plantations créées sont en croissance en 2022.	100 ha.	1000 ha de plantations dans les Communes cibles.	Au mois de Juin 2020, la superficie des sites en cours de boisement/reboisement dans les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche est estimée à 1 401,2 ha . Les opérations de mis en terre sont en cours. Les activités d'entretien, d'arrosage et de sécurisation sont programmées sur les sites de reboisement, au second semestre et jusqu'à la prochaine campagne sylvicole.	Rapports de mission de suivi-évaluation.	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisées ; les Communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités.

	<i>Chaîne de résultats</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence (valeur et année de référence)</i>	<i>Cible (valeur et année de référence)</i>	<i>Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)</i>	<i>Source et moyen de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
	Produit 3.1. : 400 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 70%.	Au moins 70% des 400 ha de plantations créées sont en croissance en 2022.	50 ha.	450 ha.	Au mois de Juin 2020, la superficie des sites en cours de boisement/reboisement dans les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche est estimée à 284 ha . Les opérations de mis en terre sont en cours. Les activités d'entretien, d'arrosage et de sécurisation sont programmées sur les sites de reboisement, au second semestre et jusqu'à la prochaine campagne sylvicole.	Rapports de mission de suivi-évaluation.	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisés ; les Communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités.
	Produit 4.1. : Le système de vérification de la légalité et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal sont suivis par les Communes du projet.	Au moins 70% des Communes pilotes du projet ont un système de vérification de la légalité des bois vendus sur leur marché domestique.	0 Commune pilote des zones sèches et de transition .	07 Communes pilotes des zones sèches et de transition d'ici à 2022.	Au cours de ce premier semestre 2020, l'ACFCAM/CTFC a accompagné près d'une dizaine de Communes bénéficiaires des Régions du Grand Nord (Mogodé, Mokolo, Yagoua, Kaélé, Koza et Lagdo), du Centre (Ndikiniméki et Yoko) et de l'Est (Dimako) dans le montage et le dépôt d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à la sélection de quelques Communes partenaires dans l'utilisation durable des ressources forestières et la biodiversité avec le ProFE mis en œuvre par la GIZ, le MINFOF et le MINEPDED. L'objectif étant de rendre opérationnels, les outils du système de vérification, de suivi et de légalité de l'origine du bois. A ce jour, seules les Communes de Yagoua, Kaélé, Mokolo, Lagdo et Yoko ont été présélectionnées pour bénéficier d'un appui technique du Projet Forêt-Environnement de la GIZ conjointement avec le MINFOF et le MINEPDED. Aucune difficulté majeure n'a été identifiée dans la réalisation de cette activité qui se poursuivra au cours du second semestre 2020	Copie des appels à manifestation d'intérêt des Communes cibles.	

	<i>Chaîne de résultats</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Niveau de référence (valeur et année de référence)</i>	<i>Cible (valeur et année de référence)</i>	<i>Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)</i>	<i>Source et moyen de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
					avec le renforcement des capacités des agents communaux.		
	Produit 5.1 : bonne gouvernance du projet	Nombre de procédures de marché validées Rapport ressources financières/activités Taux d'exécution financière et physique.	0	Nombre de procédures validées Taux d'exécution financière / an.	A la période de reporting du présent rapport narratif, toutes les trois procédures de marché ont déjà été approuvées par la CAON. Les prestataires retenus ont déjà signés des contrats. Il ne reste plus que la réception du véhicule pick-up 4x4x. Le rapport financier intermédiaire annuel 2020 sera soumis à la CAON et à l'auditeur externe KPMG au cours du secon semestre. Le montant total décaissé au mois de 30 Juin 2020 est de 169 621 119 F CFA . Soit un taux de décaissement financier de 63 % .	Copie des DAO, procès verbaux de sélection des prestataires, copies des contrats de prestation ; rapports d'évaluation, rapports d'audit.	

2.4. Matrice des activités

Budget de l'Action	Coûts de l'Action (tous les 4 ans)				Moyens	Hypothèses		
	Unité ¹³	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR) ³				
1. Ressources humaines¹⁴								
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel local)⁴								
1.1.1 Technique	Par mois				Personnel qualifié	Une équipe de l'ACFCAM/CTFC est dédiée au projet, est pris en charge et travaille en collaboration avec les équipes techniques municipales et les services déconcentrés de l'État.		
Coordonnateur CTFC (Temps plein)	Mois	48	2 000,00	96 000,00				
Ingénieur Sénior projet Zone Savane (Temps plein)	Mois	48	518,00	24 864,00				
Ingénieur Junior projet Zone Transition (Temps plein)	Mois	48	518,00	24 864,00				
Responsable administratif et financier	Mois	48	443,00	21 264,00				
Responsable suivi Evaluation (Temps plein)	Mois	48	525,00	25 200,00				
Caissier du Projet	Mois	48	350,00	16 800,00				
2 chauffeurs	Mois	96	235,00	22 560,00				
1.2 Honoraires Assistant Technique								
Assistant technique	Mois	48	800,00	38 400,00			Per diem pour mission de suivi des activités de terrain	La sécurité s'améliore désormais dans le Septentrion (Extrême-Nord et Adamaoua). Il n'y a pas d'insécurité notoire dans le Nord et dans la zone de transition. La sécurité de la zone est assurée par l'armée et les comités de
Volontaire international	Mois	48	668,00	32 064,00				
1.3 Per diems pour missions/voyages⁵								
1.3.1 À l'étranger					Per diem pour mission de suivi des activités de terrain	La sécurité s'améliore désormais dans le Septentrion (Extrême-Nord et Adamaoua). Il n'y a pas d'insécurité notoire dans le Nord et dans la zone de transition. La sécurité de la zone est assurée par l'armée et les comités de		
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'Action)	Per diem/JR							
Coordonnateur CTFC	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00				
AT MINFOF	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00				
Chauffeur 1	Per diem/JR	305,05	25,91	7 904,00				
Chauffeur 2	Per diem/JR	237,28	25,91	6 138,00				
Responsable suivi	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00				
Responsable antenne Zone transition	Per diem/JR	288,11	38,11	10 980,00				
Responsable antenne Savane sèche	Per diem/JR	314,87	38,11	12 000,00				

						vigilance intercommunale.
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences	Per diem/Pers					
Séminaires de lancement Yaoundé et Maroua	Nb participants	78	76,92	6 000,00	Logistique et fournitures	Le report, la suspension ou de l'annulation de l'activité.
Séminaire de capitalisation	Nb participants	104	76,92	8 000,00		
Sous-total Ressources humaines					367 678,00	
2. Voyages⁶						
2.1. Voyages internationaux	Par vol				Per diem pour transport	Les voyages sont pris en charge par la subvention de l'UE
2.2. Trajets locaux	AN	Nb billets		0,00		
Vol A/R		30	189,00	5670,00		
Train-bus		23	105,90	2436,00		
Sous-total Voyages					8 106,00	
3. Équipement et fournitures⁷						
3.1 Achat d'01 véhicule	Par véhicule	1	37 000,00	37 000,00	Fournitures, équipements informatiques, bureautiques et matériels roulants	Les équipements et fournitures sont disponibles et mis à la disposition du personnel affecté à l'Action.
3.2 Location Véhicule	année	4	1 700,00	6 800,00		
3.3 Mobilier, matériel informatique, Autres équipements (voir Doc projet)	Nombre	10	909,00	9 090,00		
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils	Nb véhicule	2	2 000,00	4 000,00		
3.5 Autres (carburant)	Mois	48	423,34	20 320,32		
3.6 Maintenance informatique	Mois	48	100,00	4 800,00		
Sous-total Équipement et fournitures					82 010,32	
4. Bureau local¹⁴						
4.1 Coût d'entretien du/des véhicules	Par mois	48	310,00	14 880,00	Fournitures, équipements informatiques, bureautiques et matériels roulants	Le budget de l'Action est disponible pour assurer l'entretien du/des véhicules, la location de bureaux et les autres services
4.2 Location de bureaux	Par mois	0	0,00	0,00		
4.3 Consommables - fournitures de bureau	Par mois	48	225,00	10 800,00		
4.4 Autres services (tél. /fax, électricité/eau, internet)	Par mois	48	237,00	11 376,00		
Sous-total Bureau local					37 056,00	
5. Autres coûts, services⁸						

5.1 Publications ⁹	Nombre	5	1 000,00	5 000,00		
5.2 Études, recherche ⁹	Nombre	2	1 000,00	2 000,00		
5.3 Coûts d'audit/vérification des dépenses	Nbre audit	4	6 400,00	25 600,00		
5.4 Coûts d'évaluation	Nbre	2	3 340,00	3 340,00		
5.5 Traduction	Nbre	0	0,00	0,00		
5.6 Services financiers (Assurances, services bancaires et agios,)	année	4	3 331,50	13 326,00		
5.7 Caution sur Première avance (caution 1er versement de Pro Assur Assurance)	année	1	8 399,00	8 399,00		
5.8 Coûts des conférences/séminaires ⁹ (Atelier des parties prenantes pour le suivi à mi-parcours du Projet)	Mi-parcours	2	2 000,00	4 000,00		
5.9 Actions de visibilité ¹⁰	AN	4	10 000,00	40 000,00		
Sous-total Autres coûts, services				101 665,00		
6. Autres						
6.1 investissements sur sites projets (Composantes de l'Action)						
6.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires (Composante1)	AN	4	17 125,00	68 500,00		Les Communes disposent des ressources humaines qualifiées affectées au projet
6.1.2 Plantation, Entretien, Sécurisation et services connexes pour 1 000HA; en Zone de Savane sèche (Composante2)	AN	4	144 375,00	577 500,00		Les plantations respectent les calendriers sylvicoles et les cofinancements sont mobilisés
6.1.3 Plantation, Entretien, sécurisation et services connexes pour 400HA. Zone de transition (Composante3)	AN	4	79 750,00	319 000,00		Les plantations respectent les calendriers sylvicoles et les cofinancements sont mobilisés

6.1.4 Appui à l'approvisionnement du marché domestique en bois légal (Composante5)	AN	4	19 000,00	76 000,00		Le MINFOF a validé le SVL mis en place
Sous-total Autres				1 041 000,00		
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action (1 à 6)				1 637 515,32		
8. Coûts indirects (maximum 6 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				98 250,92		
9. Total des coûts éligibles de l'Action, hors réserve pour imprévus (7+8)				1 735 766,24		
10 Provision pour imprévus (maximum 5 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				64 233,76		
11. Total des coûts éligibles (9+10)				1 800 000		
12. - Taxes ¹¹				450 000		
12. - Contributions en nature ¹²						
13. Total des coûts acceptés¹¹ de l'Action (11+12)				2 250 000		

2.5. Plan d'Action à jour concernant les futures activités du projet⁴. (Juillet à Décembre 2020)

⁴ Ce plan couvrira la période financière comprise entre le rapport intermédiaire et le rapport suivant.

Composantes / Résultats / Activités	Semestre 2						Organisme de mise en œuvre
	J	A	S	O	N	D	
Composante 1 : Renforcer les capacités des Communes dans la création, le suivi et l'entretien des plantations forestières et agroforestières							
Résultat 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux							
<i>Préparation Activité 1.1.1 : formaliser les partenariats avec les Communes retenues</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer les TdR ▪ Finaliser la procédure de sélection du site ▪ Identifier les partenaires locaux compétents pour appuyer les Communes ; formaliser les partenariats entre les parties prenantes ▪ CTFC: sensibiliser les exécutifs communaux à créer des CFC opérationnelles au sein de leurs Communes ▪ Commune : initier une décision créant des CFC dotés de moyens de fonctionnement au sein de la Commune ▪ Installer et former les cellules de foresterie communale 							Communes / ACFCAM-CTFC
Exécution Activité 1.1.1 : formaliser les partenariats avec les Communes retenues							ACFCAM/CTFC
<i>Préparation Activité 1.1.2 : faire un état des lieux des sites à reboiser</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR ▪ Visiter les sites, cartographier, évaluer les conditions physiques et environnementales ▪ Proposer un schéma approprié de plantation y compris la satisfaction des besoins en eau, la sécurisation des parcelles, la lutte antiérosive 							Communes / MINFOF/MINEPDED/ ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 1.1.2 : faire un état des lieux des sites à reboiser							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<i>Préparation Activité 1.1.3 : élaborer 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2zones de projet</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relire et finaliser la mouture des 2 études 							ACFCAM/CTFC / Consultant / Commune
Exécution Activité 1.1.3 :élaborer2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2zones de projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider et publier les 2 études 							ACFCAM/CTFC/Consultant
<i>Préparation Activité 1.1.4 : sensibiliser et former les conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR ▪ Concevoir les modules de formation ▪ Préparer et valider un plan de travail annuel budgétisé ▪ Elaboration les TDR pour l'organisation des formations 							ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 1.1.4 : sensibiliser et former les conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les responsables Techniques communaux et Organisations locales sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles ▪ Former à l'occasion des sessions du Conseil Municipal dans la Commune, les conseillers municipaux et les responsables communaux sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire ▪ Organiser la formation pour les activités post plantation en novembre 							Communes / MINFOF / MINEPDED / ACFCAM/CTFC

<p><i>Préparation Activités 1.1.5 : communiquer sur les activités du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR ▪ Préparer et valider un plan de travail annuel budgétisé ▪ Concevoir divers supports de communication 							Communes / MINFOF/MINEPDED/ ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activités 1.1.5 : communiquer sur les activités du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancer les campagnes d’affichage, d’information, de sensibilisation, réunions 							Communes / MINFOF/MINEPDED/ ACFCAM/CTFC
<p>Composante 2 : reboiser 1000 hectares dans les Communes du Nord et de l’Extrême-Nord</p>							
<p>Résultat 2.1 : les 1 000 ha de plantations forestières créés dans le nord et l’Extrême-Nord sont entretenues et ont un taux de réussite de 60% au bout de 4 ans.</p>							
<p><i>Préparation Activité 2.1.1 : délimiter et matérialiser les superficies à boiser/reboiser</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR ▪ Décider du mode de délimitation, ▪ Marquer les limites à la peinture, ▪ Dégager les pares feux, ▪ Sécuriser les parcelles à reboiser 							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 2.1.1 : délimiter et matérialiser les superficies à boiser/reboiser</p>							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activité 2.1.2 : acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR pour le fonctionnement des pépinières des Communes de Kousseri et de Mora ▪ Commander les plants pour la campagne sylvicole ▪ Créer une pépinière communale pour la campagne sylvicole ▪ Assurer le fonctionnement des pépinières communales en continu sur 5 ans ▪ Former les pépiniéristes communaux 							Communes / MINFOF/MINEPDED/ ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 2.1.2 : acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières</p>							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activité 2.1.3 : préparer le terrain et mettre les plants en terre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR ▪ Défricher la parcelle ▪ Ouvrir les lignes de plantation en courbes de niveau ▪ Chercher les jalons ▪ Faire le piquetage ▪ Effectuer les trouaisons 							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 2.1.3 : préparer le terrain et mettre les plants en terre</p>							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activités 2.1.4 : réaliser les plantations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration les TDR 							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activités 2.1.4 : réaliser les plantations</p>							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC

<p><i>Préparation Activité 2.1.5 : organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TDR pour les activités post plantations ▪ Installation/consolidation des clôtures ▪ Création/entretien des pare feux ▪ Gardiennage permanent ▪ Arrosage des jeunes plants ▪ Mobiliser les agriculteurs riverains pour les cultures intercalaires ▪ Faire signer les conventions d'usage à durée déterminée 										Communes / MINFOF/MINEPDED/ ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 2.1.5 : organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitements phytosanitaires ▪ Surveillance des feux ▪ Organiser les regarnis ▪ Organiser la parcellisation et la distribution des terres 										Communes / MINFOF/MINEPDED/ ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activité 2.1.6 : communiquer sur les activités de création des plantations forestières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TDR ▪ Sensibiliser, tenir des réunions d'information des populations riveraines et des médias 										Communes / MINFOF/MINEPDED/ ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 2.1.6 : communiquer sur les activités de création des plantations forestières</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancer des campagnes d'affichages dans les mairies, médiats, réunions d'information des populations riveraines et des médias 										Communes / MINFOF/MINEPDED/ ACFCAM/CTFC
<p>Composante 3 : Reboiser 400 ha de forêts communales dans les zones dégradées de transition écologique</p>										
<p>Résultat 3.1 : les 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.</p>										
<p><i>Préparation Activité 3.1.1 : dresser un état des lieux des sites à planter ou à restaurer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR ▪ Visiter les sites, cartographier et évaluer les conditions physiques et environnementales ; ▪ Proposer un schéma approprié de plantation y compris la satisfaction des besoins en eau, la sécurisation des parcelles 										ACFCAM/CTFC / Commune / MINFOF / MINEPDED
<p>Exécution Activité 3.1.1 : dresser un état des lieux des sites à planter ou à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Finaliser la rédaction des rapports d'état des lieux 										ACFCAM/CTFC/ Commune / MINFOF / MINEPDED
<p><i>Préparation Activité 3.1.2 : délimiter et matérialiser les superficies à restaurer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR ▪ Décider du mode de délimitation 										Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 3.1.2 : délimiter et matérialiser les superficies à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marquer les limites à la peinture ▪ Dégager les pares feux ▪ Sécuriser les parcelles à reboiser 										Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activité 3.1.3 : acquérir ou créer et entretenir les pépinières</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR pour le fonctionnement des pépinières des Communes de Yoko, Dimako et NdiKiniméki ▪ Commander les plants pour la première campagne ▪ Créer une pépinière communale pour les prochaines campagnes 										Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC / ANAFOR

<p>Exécution Activité 3.1.3 : acquérir ou créer et entretenir les pépinières</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les pépiniéristes communaux ▪ Assurer le fonctionnement des pépinières communales en continue ▪ Faire des forages par site pour arroser les plants 							Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC / ANAFOR
<p><i>Préparation Activité 3.1.4 : préparer le terrain et mettre les plants en terre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR des Communes pour chaque activités ; ▪ Accueillir le matériel pour la préparation du terrain ; ▪ Défricher la parcelle, Ouverture des lignes de plantation ; ▪ Rechercher les jalons et faire le piquetage, effectuer les trouaisons ▪ Suivre l'exécution des travaux par les Communes 							Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 3.1.4 : préparer le terrain et mettre les plants en terre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transporter et distribution des plants ; ▪ Mettre en place les plants dans chaque trou et rebouchage du trou 							Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activités 3.1.5 : réaliser la plantation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR ▪ Acquérir les plants ; ▪ Transporter et distribuer les plants ; ▪ Mobiliser les agriculteurs riverains ; ▪ Organiser la parcellisation et la distribution des terres; ▪ Organiser les cultures intercalaires lorsque possible ; ▪ Faire signer des conventions d'usage à durée déterminée 							Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activités 3.1.5: réaliser la plantation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Débouchage des trous ; ▪ Mise en place des plants 							Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activité 3.1.6 : organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR ▪ Installation/ consolidation des dispositifs de sécurité ; ▪ Création/entretien des pare-feu ; ▪ Gardiennage 							Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 3.1.6 : organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrosage des jeunes plants ▪ Traitements phytosanitaires ▪ Surveillance des feux ▪ Organiser les regarnis, etc. 							Commune / MINFOF / ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activité 3.1.7 : communiquer sur les activités de reboisement de 400 ha de zones dégradées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR ▪ Sensibiliser, informer ▪ Lancer les campagnes d'affichage dans les mairies + médias ▪ Réunions d'information des populations riveraines 							ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 3.1.7 : communiquer sur les activités de reboisement de 400 ha de zones dégradées</p>							ACFCAM/CTFC
<p>Composante 4 : appuyer les Communes pour l'approvisionnement du marché domestique en bois légal</p>							
<p>Résultat 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal</p>							

<p><i>Préparation Activité 4.1.1 : former les Communes pilotes sur le système de vérification et de suivi de la grille de légalité APV FLEGT des forêts communales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR ▪ Transmettre aux CFC, une copie de la Loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche, assortie des documents de sécurisation des bois ▪ Concevoir les modules de formation et programmer l’atelier de formation au mois d’Octobre ▪ Former les Communes pilotes dans le suivi et le contrôle de l’origine du bois : le personnel communal (CPF, CFC, agent communal) formé, vérification de l’origine légale du bois 						<p>ACFCAM/CTFC/ Communes / MINFOF / MINEPDED</p>
<p>Exécution Activité 4.1.1 : former les Communes pilotes sur le système de vérification et de suivi de la grille de légalité APV FLEGT des forêts communales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les Communes pilotes à la mise en place des outils du système de suivi de la légalité ▪ Tester les outils et les procédures sur le terrain ▪ Former les Communes pilotes dans le suivi et le contrôle de l’origine du bois ▪ S’assurer que le bois transporté est légal et respecte les obligations en matière de réglementation et de transport 						<p>ACFCAM/CTFC/ Communes / MINFOF / MINEPDED</p>
<p><i>Préparation Activité 4.1.2 : communiquer sur la légalité du bois et l’approvisionnement du marché domestique en bois légal</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmer des réunions avec les populations riveraines, radios locales, articles de presse et dépliants. ▪ Elaborer les TdR 						<p>Communes / MINFOF / MINEPDED / ACFCAM/CTFC</p>
<p>Exécution Activité 4.1.2 : communiquer sur la légalité du bois et l’approvisionnement du marché domestique en bois légal</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir des réunions avec les populations riveraines, radios locales, articles de presse et dépliants. 						<p>Communes / MINFOF / MINEPDED / ACFCAM/CTFC</p>
<p>Composante 5 : coordonner le projet avec les Communes</p>						
<p>Résultat 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement</p>						
<p><i>Préparation Activité 5.1.1 : mettre en place et coordonner l’équipe du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Compléter l’équipe dédiée au projet ▪ Mobiliser et attribuer les moyens ▪ Répartir les tâches 						<p>ACFCAM/CTFC</p>
<p>Exécution Activité 5.1.1 : mettre en place et coordonner l’équipe du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en charge l’équipe du projet ; ▪ Coordonner et suivre les activités du projet 						<p>ACFCAM/CTFC</p>
<p><i>Préparation Activité 5.1.2 : acquérir le matériel, les équipements et les assurances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Monter et publier l’appel d’offres pour l’acquisition d’un véhicule ▪ Elaborer les TdR d’acquisition des équipements 						<p>ACFCAM/CTFC</p>
<p>Exécution Activité 5.1.2 : acquérir le matériel, les équipements et les assurances</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquérir un véhicule, des équipements et matériels ▪ Payer les assurances 						<p>ACFCAM/CTFC</p>

<p><i>Préparation Activité 5.1. 3 : suivre et évaluer, rendre compte des activités du projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer les réunions mensuelles, trimestrielles, semestrielles, annuelles (technique et financier) 						ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 5.1. 3 : suivre et évaluer, rendre compte des activités du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir les réunions mensuelles, trimestrielles, semestrielles, annuelles (technique et financier) ▪ Elaborer les rapports d'exécution des activités ▪ Elaborer un rapport narratif intermédiaire et financier ; ▪ Elaborer un rapport narratif final et financier 						ACFCAM/CTFC
<p><i>Préparation Activité 5.1.4 : auditer les dépenses, cautionner l'avance de démarrage, régler les frais financiers et les assurances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les TdR de l'audit ; ▪ Contrôle interne des justifs ; ▪ Provisionner les frais financiers ; ▪ Assurer les activités du projet 						ACFCAM/CTFC
<p>Exécution Activité 5.1.4 : auditer les dépenses, cautionner l'avance de démarrage, régler les frais financiers et les assurances</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certifier les dépenses du projet par l'Expert-comptable ▪ Elaborer 01 rapport d'audit comptable externe de l'Action 						KPMG / ProAssur / ACFCAM/CTFC

3. Bénéficiaires/entités affiliées, stagiaires et autre coopération

3.1. Evaluation des relations entre les bénéficiaires/entités affiliées du présent contrat de subvention et informations spécifiques concernant chaque bénéficiaire/entité affiliée :

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État en zone de savane et de transition. L'Action, sous forme d'une subvention octroyée à l'ACFCAM (Association des Communes Forestières du Cameroun) est mise en œuvre par le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) qui est l'organe technique de l'ACFCAM. A ce titre, le CTFC travaille en étroite collaboration avec l'Exécutif de l'ACFCAM et assure le suivi technique de manière harmonieuse auprès des Communes bénéficiaires de la subvention.

Des conventions cadres régissant les relations entre l'ACFCAM et les Communes bénéficiaires ont été signées dès le lancement des activités de l'Action. Ces dernières contiennent les montants à transférer par l'ACFCAM aux Communes sur quatre (04) ans d'exécution du projet. Jusqu'ici, les clauses contractuelles sont respectées par les différentes parties.

3.2. Evaluation des relations entre l'ACFCAM/CTFC et les autorités publiques et leur influence sur l'Action :

Les relations entre l'ACFCAM/CTFC et les autorités publiques sont harmonieuses.

- L'ACFCAM et le CTFC travaillent en étroite collaboration avec la CAON et l'UE ;
- L'ACFCAM à travers le CTFC, bénéficie d'une assistance technique du MINFOF, du MINEPDED et du MINAT. Cet appui a un impact considérable dans la mise en œuvre de l'Action ;
- Les agents des Services déconcentrés de l'Etat (MINFOF et MINEPDED) sont associés, à l'exécution de toutes les activités de terrain ;
- Le MINEPDED soutient l'ACFCAM à travers son accompagnement dans le cadre du Projet Sahel vert ;
- Le MINAT participe à l'apaisement des tensions entre les riverains et accompagne les Communes bénéficiaires dans le processus d'implémentation de l'Action et de facilitation des procédures de sécurisation foncière

Toutes ces relations ont permis de mobiliser des partenaires techniques et financiers aux côtés des Communes bénéficiaires pour conduire l'Action avec efficacité et efficience sur le terrain.

3.3. Description des relations entre l'ACFCAM/CTFC avec toute autre organisation intervenant dans la mise en œuvre de l'Action :

- Les Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, sont très intéressées et mobilisées autour des activités du projet. Un des signaux forts à ce sujet est la réaction spontanée de certaines Communes qui ont mobilisé des cofinancements en nature et en numéraire pour réaliser leurs activités ;
- Les acteurs de la société civile et des services déconcentrés de l'Etat ont massivement pris part aux activités du projet. Le climat de collaboration au sein de la coordination technique du CTFC est bon avec les autres partenaires. Les travaux de mise en œuvre de l'Action se font de façon participative et en collaboration avec la plateforme WhatsApp regroupant toutes les Communes bénéficiaires de la subvention de l'UE. La mise en œuvre des activités du projet tient compte des initiatives locales de ces Communes et des interventions existantes des autres partenaires au développement. Ainsi, l'encrage du projet avec les initiatives, telles que le processus APV/FLEGT, REDD +, Projet Sahel Vert, Projet Ville de Paris et les interventions du MINFOF à travers le Projet C2D-PSFE2, des partenaires tels que : ANAFOR, IRAD, PNDP, KfW, GIZ, AFCom, contribuent à renforcer le partenariat avec les administrations publiques tant au niveau local que central ;
- L'ACFCAM a signé des mémorandums d'entente avec 18 Communes bénéficiaires de : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Yagoua, Waza, Mora, Kousseri, Bangangté, Dimako, Ndiikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko ;
- Plusieurs rencontres de suivi, de coaching et d'échanges avec les bénéficiaires de l'Action, se sont tenues durant toutes les opérations de reboisement en cours. Ces rencontres ciblaient, non

seulement les bénéficiaires des subventions, mais aussi certains partenaires techniques et institutionnels ;

- Les différentes concertations entre ces parties prenantes du projet avaient permis de faire le point sur l'état des lieux des activités sur le terrain et d'apporter des clarifications nécessaires aux bénéficiaires, pour l'atteinte des objectifs et des résultats du projet ;
- Les relations entre l'ACFCAM et ces Communes bénéficiaires sont très bonnes. Car, la collaboration entre ces entités est établie à tous les niveaux et à toutes les opérations de reboisement. De la conception des PTAB, à l'élaboration des TdR, en passant par l'exécution et le suivi des activités de terrain (sensibilisation et information des populations locales, mise en place des pépinières communales, défrichage, délimitation, matérialisation, piquetage, trouaison, mise en terre des plants et entretien des plantations), l'accompagnement technique de l'ACFCAM et du CTFC est permanente. Les travaux se déroulent dans une approche participative, avec l'implication des Agents des services déconcentrés de l'Etat, des Maires, des personnels communaux et des ONG locales.

3.4. Description des liens et des synergies développés avec d'autres Actions :

Depuis le démarrage de la mise en œuvre des activités, nous pouvons affirmer que l'Action est un levier important, qui a motivé certains partenaires publics et privés, à suivre la dynamique de l'ACFCAM/CTFC. Car, ces derniers ont manifesté leur intérêt à accompagner les Communes bénéficiaires dans toutes leurs opérations de reboisement et le suivi des plantations dans les zones d'intervention de l'Action. C'est ainsi que :

- Le CTFC a accompagné la Commune de Lagdo dans les négociations avec un partenaire privé investisseur « African Commodities S.A » pour développer des plantations d'anacardières ;
- Dans le même ordre d'idée, le CTFC s'est rapproché de certains pépiniéristes locaux pour faciliter la mise à disposition des plants au profit de certaines Communes bénéficiaires ;
- Aussi, le CTFC a approché les consultants de la coopération allemande en charge de formaliser une initiative FR100 à travers son agence KfW. Des pourparlers sont en cours pour que certaines Communes de la zone de savane sèche puissent bénéficier de nouveaux concours financiers pour appuyer leurs activités et augmenter ainsi, les superficies prévues. L'Action soutenue par l'UE, aura servi d'effet de levier pour générer de nouveaux projets.

3.5. Antécédents des subventions de l'UE ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible :

L'ACFCAM n'a jamais reçu des subventions de l'UE auparavant, ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible.

3.6. Précédents stages dans le cadre des subventions de l'UE :

Aucun stagiaire n'a été recruté auparavant dans l'ACFCAM ou au CTFC. Car, ils n'avaient jamais bénéficié d'une subvention de l'UE auparavant.

4. Visibilité

Au cours de ce premier semestre 200, la visibilité de la contribution de l'UE a été assurée dans le cadre de l'Action à travers les activités couvertes par le plan de communication et de visibilité. Quelques résultats ont été obtenus, notamment :

- Les reportages photos et vidéos sont régulièrement publiés dans les réseaux sociaux Facebook (<https://www.facebook.com/projetreboisement1400/>), YouTube (<https://www.youtube.com/channel/UCj5Us8C2u6nlJ0ijb9dVnMQ>) et WhatsApp, et mettent en valeur les résultats de l'Action dans toutes les Communes cibles ;
- L'animation de la plateforme WhatsApp, regroupant tous les acteurs de la mise en œuvre et du suivi des activités de l'Action ;
- L'administration du site web de l'ACFCAM/CTFC (www.foretcommunale-cameroun.org) ;
- La production et l'implantation des panneaux de signalisation du projet à proximité des sites de reboisement de certaines Communes bénéficiaires (Waza, Nyambaka, Dimako et Yoko) ;

- Enfin, les Communes bénéficiaires ont organisé plusieurs réunions d'information et de sensibilisation lors de leurs opérations de reboisement (mise en place des pépinières, délimitation des sites de reboisement, défrichage, piquetage, trouaison, mise en terre, regarnis des sites reboisés en 2019), identifient elles-mêmes des communautés riveraines et autres parties prenantes locales pour faire la promotion de l'Action et susciter un plus grand intérêt des groupes cibles.

L'ACFCAM ne voit aucune objection à ce que le présent rapport soit publié sur le site web d'EuropeAid aux fins de faire connaître le résultat des Actions.

Nom de la personne de contact pour l'action : **KEMAJOU Bodelaire** – Directeur du CTFC

Signature :

Lieu : Yaoundé

Date prévue pour la remise du rapport : 15 Juillet 2019

Date d'envoi du rapport : 30 Juillet 2019



Annexes

Quelques images de terrain (Voir plus d'images et en temps réel, à travers ces liens Facebook et YouTube : <https://www.facebook.com/projetreboisement1400/> et <https://www.youtube.com/channel/UCj5Us8C2u6nlJ0jb9dVnMQ>